

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

T. LOUA

Ce qu'est la France (suite et fin)

Journal de la société statistique de Paris, tome 29 (1888), p. 93-136

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1888__29__93_0

© Société de statistique de Paris, 1888, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

CE QU'EST LA FRANCE. (*Suite et fin.*)

CHAPITRE XII.

Industrie (1884).

Pour la facilité des recherches et afin de séparer nettement des statistiques qui viennent de sources différentes, on a divisé ce chapitre important de l'*Annuaire* en trois parties, savoir :

- 1° L'industrie minérale;
- 2° Les industries diverses;
- 3° Le sucre, l'alcool et le tabac.

De là la nécessité de présenter également les explications que nous allons fournir en trois paragraphes correspondants :

I. INDUSTRIE MINÉRALE (1884). — La statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur est publiée chaque année avec la plus grande régularité par le ministère des travaux publics qui, depuis deux ans, en a confié la préparation et la rédaction à une commission spéciale rattachée à la Division des mines.

Les documents que l'*Annuaire* a empruntés à cet ouvrage s'appliquent à l'année 1884. Ils portent sur la production des mines et sur celle des usines métallurgiques, et contiennent, en outre, une statistique complète des appareils à vapeur.

Mines. — Le fait le plus saillant qui ressort de la statistique de 1884 consiste dans le ralentissement de la consommation, suffisamment expliqué par l'état de crise industrielle, financière et agricole qui sévit en Europe depuis 1883, et d'où est nécessairement résultée une diminution correspondante dans la production.

C'est ainsi que la consommation de la houille, qui était de 32,439,000 tonnes en 1883, n'est plus, en 1884, que de 30,941,000. Or, comme l'importation des charbons étrangers a conservé sensiblement le même niveau, ce ralentissement a presque exclusivement porté sur nos propres combustibles dont l'exportation, d'ailleurs peu considérable, n'a fait aucun progrès.

Les principaux faits relatifs à l'extraction des minerais de tout genre sont, dans l'*Annuaire*, l'objet d'un tableau récapitulatif, dont on se bornera à extraire les renseignements suivants :

307 mines ont été ouvertes à l'extraction des combustibles minéraux. Ces mines, qui occupaient 109,426 ouvriers dont 78,264 à l'intérieur, ont produit 20,023,514 tonnes de charbon, dont la valeur sur les lieux d'extraction s'est élevée à 247 millions de francs, ce qui porte le prix moyen de la tonne à 42 fr. 33 c.

Les minerais de fer proviennent de 77 mines et 190 minières. On en a extrait, en 1884, 2,976,948 tonnes pour une valeur de 12,828,645 fr.

Les autres minerais métalliques, parmi lesquels figurent au premier rang les plombs argentifères et les pyrites de fer, ont donné lieu à l'extraction de 190,000 tonnes valant environ 6 millions.

Les bitumes et asphaltes comptent pour 202,000 tonnes et une valeur de 1,400,000 fr.

De leur côté, les marais salants et les mines de sel gemme ont donné lieu à une

production de 740,000 tonnes de sel, plus ou moins raffiné, valant sur place 16 millions de francs.

En résumé, on peut estimer à 24 millions de tonnes la production de nos diverses mines et la valeur totale de leurs produits à 283 millions de francs. On a vu que, dans cette valeur, les mines de charbon seules figurent pour 247 millions.

Ajoutons que dans ces résultats ne figure pas la tourbe, dont l'extraction répond à des besoins purement locaux. La production des tourbières, qui d'ailleurs semble diminuer chaque année, peut être estimée, pour 1884, à 197,000 tonnes, valant environ 2 millions de francs.

Industrie sidérurgique. — Cette industrie, qui occupait encore 66,000 ouvriers en 1883, n'en a occupé, en 1884, que 61,000. Elle a subi, en effet, une crise plus intense encore que les mines.

La consommation des fontes, des fers et des aciers, qui avait pris un remarquable essor à partir de 1880, s'est considérablement restreinte par suite du ralentissement des constructions privées et des travaux publics. Elle s'est amoindrie de 296,000 tonnes de fonte, 132,000 tonnes de fer et 48,000 tonnes d'acier. La diminution de la consommation a eu naturellement son contre-coup dans la production, laquelle se résume ainsi :

	TONNES.	VALEUR.
		francs.
Fonte . . .	1,871,537	139,825,897
Fer . . .	876,781	172,699,710
Acier . . .	502,908	122,411,936

En ce qui concerne l'acier, il y a lieu de remarquer que sur les 503,000 tonnes produites, 365,437 proviennent des foyers Bessemer, et 115 des foyers Siemens Martin. Ce sont donc les aciers à bon marché qui forment la plus grande part de cette production ; ils servent d'ailleurs presque exclusivement à la fabrication des rails.

La fabrication des métaux autres que le fer est moins importante. La valeur en 1885 peut être estimée à 24 millions de francs.

Appareils à vapeur. — D'après la statistique de 1884, on compte en France 40,512 établissements industriels où l'on fait usage de la vapeur et qui ne contiennent pas moins de 61,753 chaudières, 50,252 machines et 23,432 récipients déclarés. En y ajoutant les locomotives, au nombre de 9,246 et les autres appareils affectés à l'exploitation des chemins de fer ainsi que les machines des bateaux de la marine marchande, on obtient une force disponible de 4,600,000 chevaux-vapeur.

Les accidents résultant de l'exploitation des machines à vapeur ont été, en 1884, au nombre de 37 (46 tués et 40 blessés). Quant aux accidents survenus dans les mines ou carrières, il y en a eu 1,360 pour un personnel ouvrier de 258,014 individus. 318 ouvriers ont été tués, et 1,144 blessés.

En ne considérant que les houillères, il y a eu 989 accidents pour une population de 106,323 mineurs. 169 ont été tués et 887 blessés.

Dans un tableau spécial, l'*Annuaire* fait connaître depuis 1815 la production et la consommation de charbon, la production métallurgique, le nombre ainsi que la force des appareils à vapeur employés dans l'industrie.

Voici ce tableau, résumé à grands traits :

	PRODUCTIONS EN MILLIERS DE TONNES.				MACHINES-VAPEUR.	
	Houille.	Fonte.	Fer.	Acier.	Nombre.	Chevaux.
1834. . . .	2,490	269	177	6.6	»	»
1844. . . .	3,782	427	315	16	3,645	45,780
1854. . . .	6,827	771	511	24	8,064	101,822
1864. . . .	11,201	1,213	792	41	19,724	242,209
1874. . . .	16,908	1,416	742	209	30,657	382,033
1884. . . .	20,023	1,871	876	502	50,252	683,090

On remarquera qu'en 1874 la production du fer a diminué ; cela tient à ce que, dès cette époque, les aciers nouveaux, dits Bessemer, ont pris la place du fer dans un grand nombre de constructions. Il est inutile d'insister, enfin, sur les immenses progrès accomplis dans l'usage de la vapeur.

II. INDUSTRIES DIVERSES. — Grâce à l'appui que l'administration des contributions directes a bien voulu prêter aux préfets des divers départements, le service de la statistique générale a pu relever, depuis 1873, un certain nombre de données sur quelques-unes de nos productions principales. Laissant de côté les manufactures proprement dites, elle s'est bornée à faire connaître les industries qui travaillent la matière première pour en tirer des produits qui entrent immédiatement dans la consommation. Par suite, cette statistique embrasse seulement les industries céramiques, les verreries, les manufactures de papier, de bougies stéariques, de savons, les usines à gaz. Elle décrit également les industries textiles, mais dans l'impossibilité où l'on s'est trouvé de connaître l'importance de leur fabrication, on s'est contenté d'en donner un indice en relevant le nombre de leurs broches et de leurs métiers.

La statistique industrielle ainsi établie ne résultant pas d'un dénombrement régulier, mais simplement d'informations qu'il n'est pas toujours facile de contrôler, ce n'est pas sans quelque réserve qu'on doit en accepter les résultats.

Dans la production céramique, on a distingué la porcelaine ordinaire, la porcelaine opaque et la faïence, en laissant de côté la fabrication de la poterie commune et des briques. On estime la valeur de cette production à 58 millions de francs, ainsi répartis :

	FRANCS.
Porcelaine	20,916,000
Porcelaine opaque . .	15,689,000
Faïence	21,091,000
	57,696,000

On y a ajouté 20,000,000 pour les industries accessoires, se rattachant à la décoration de ces produits, ce qui permet d'en porter la valeur totale à environ 78 millions, nombre qui diffère peu de l'évaluation des années précédentes.

La verrerie, dont les produits sont si variés, puisqu'à côté des bouteilles et de la gobeletterie, elle comprend les cristaux et les verres décorés, atteint pour sa part une valeur d'environ 84 millions, valeur à laquelle il faut ajouter 27 millions pour les manufactures de glaces.

Les manufactures de papier qui existent en France seraient au nombre de 473. Leur fabrication, qui concerne toutes les variétés de papier ainsi que le carton, arrive à un total de 175,000 tonnes valant sur le lieu de production 117 millions.

Dans les années précédentes, cette valeur oscillait entre 114 et 120 millions.

Le gaz d'éclairage fonctionne dans tous les départements (Lozère exceptée). Les relevés auxquels a donné lieu cette fabrication portent sur 775 établissements qui ont produit en tout 576,700,000 mètres cubes de gaz.

Dans ce compte, le département de la Seine figure à lui seul pour 288 millions de mètres cubes, c'est-à-dire pour la moitié de la production totale de la France.

En compulsant les valeurs dont le total est de 577 millions de francs, on obtient 30 cent. pour le prix moyen du mètre cube. Dans certaines localités, le prix descend jusqu'à 20 centimes.

Les bougies stéariques, qui sont encore aujourd'hui d'un usage commun, figurent dans l'ensemble des industries pour 44,000 tonnes, valant environ 73 millions.

Quant aux savons, il en serait fabriqué 177,000 tonnes, valant en tout 106 millions.

En ce qui concerne les industries textiles, nous relèverons le nombre des broches et celui des métiers.

	BROCHES.	MÉTIRS mécaniques.
Coton	5,110,852	74,131
Laine	3,062,068	44,699
Lin, chanvre et jute . .	679,288	17,989

Un tableau spécial est consacré à la filature de la bourre de soie, au tissage de la soie et à celui d'étoffes ou tissus divers ; mais on ne saurait facilement le résumer.

On se contentera de dire que l'industrie des soies grèges, qui fait la fortune de quelques-uns de nos départements du Sud-Est, comprend 1,400 établissements occupant 45,000 ouvriers.

Brevets d'invention et marques de fabrique. — De juillet 1844 au 11 décembre 1884, il n'a pas été pris moins de 213,625 brevets d'invention ou certificats d'addition. Les brevets d'invention proprement dits sont au nombre de 166,222, dont 1,169 de 5 ans, 2,206 de 10 ans, 153,237 de 15 ans et 9,610 brevets étrangers.

C'est en 1848 qu'on a pris le moins de brevets : 1,191, et en 1878, le plus : 7,981. Toutefois, les résultats de 1878 ont été dépassés par ceux des années 1883 et 1884 qui ont fourni respectivement 8,087 et 8,250 brevets ou certificats d'addition. Ces brevets se répartissent en un très grand nombre d'industries ou manutentions diverses, mais de toutes, c'est la fabrication des appareils de physique et d'électricité qui se fait remarquer le plus par le nombre des brevets. Il y a également beaucoup de brevets pris pour les machines agricoles.

La loi des marques de fabriques est plus récente, elle date de 1857. Depuis cette époque, il a été consigné 55,851 marques, dont le plus grand nombre portant sur les fils de lin, les eaux-de-vie et liqueurs, les produits pharmaceutiques, la parfumerie et les savons.

III. ALCOOL, SUCRE ET TABAC. — *Alcool.* — D'après le *Bulletin des finances*, l'administration des contributions indirectes a évalué à 1,934,464 hectolitres la production de l'alcool pendant l'année 1884.

Cette quantité se répartit ainsi entre les bouilleurs de cru et les distillateurs :

Bouilleurs de cru . . .	1,872,534	} 1,934,464
Distillateurs.	61,930	

En la décomposant suivant la nature des matières premières mises en œuvre, on obtient la répartition suivante :

	HECTOLITRES.
Substances farineuses et pommes de terre. . .	485,001
Mélasses.	778,714
Betteraves	569,257
Vins, cidres, marcs et les fruits	96,883
Substances diverses	4,609
	1,934,464

Quant aux alcools de vin, qui deviennent de plus en plus rares, la production en est évaluée à 35,251 hectolitres, dont 10,010 proviennent des bouilleurs de cru et 25,241 des distillateurs de profession.

En retranchant du produit de la fabrication l'excédent de l'exportation, lequel est de 102,250 hectolitres, on détermine la quantité consommée, qui se trouve être de 1,832,214 hectolitres ; mais cette quantité consommée doit à son tour subir plusieurs défalcatons, telles que le stock, la consommation des bouilleurs de cru, les alcools soumis à la dénaturation ou employés au vinage ou à la fabrication des vinaigres, de sorte que finalement la quantité d'alcool soumise au droit général de consommation descend à 1,488,685 hectolitres.

D'après cela, la consommation par tête, à diverses époques, s'établit comme il suit :

	FABRICATION. — hectolitres.	CONSOMMATION (quantité imposée). — hectolitres.	CONSOMMATION par habitant. —
1854	914,000	601,699	1.68
1864	1,353,000	870,233	2.33
1874	1,532,000	970,590	2.69
1884	1,935,000	1,488,685	3.98

Il résulte de ces rapports que la fabrication aussi bien que la consommation officielle de l'alcool ont chacune plus que doublé en 30 ans.

Sucre. — L'administration des contributions indirectes a bien voulu résumer pour l'*Annuaire* les nombreux tableaux qu'elle consacre chaque année aux fabriques de sucre, à leur outillage et à leur production.

Ce qui donne de l'intérêt à ce tableau, c'est qu'il s'applique à la campagne 1884-1885, la première qui ait suivi la mise en vigueur de la loi du 29 juillet 1884.

On sait qu'à l'impôt sur le produit fabriqué, cette loi a substitué le régime de l'impôt basé sur la quantité de matière mise en œuvre. Ce régime, provisoirement facultatif, a été accepté par 142 usines sur les 449 fabriques qui ont fonctionné durant cette campagne, mais ces fabriques sont les plus importantes et ont fourni à elles seules près de la moitié de la production totale.

Malgré les avantages que les agriculteurs et les fabriques de sucre elles-mêmes doivent tirer de la nouvelle législation, la crise qui pesait sur l'industrie sucrière n'a pas été conjurée. Le nombre des fabriques étant descendu de 483 à 449 et la production de 406 à 273 millions de kilogrammes. Il y a lieu de croire que la crise dont on se plaint cessera dès que l'abonnement se sera généralisé.

Quoi qu'il en soit, les 449 fabriques qui ont fonctionné en France en 1884-1885, et dont le plus grand nombre se trouvent dans le Nord, l'Aisne, le Pas-de-Calais et la Somme, ont employé 64,133 ouvriers, utilisé une surface de chauffe de 182,306 mètres carrés, et une force de 42,505 chevaux.

Elles ont employé 4,556,796 tonnes de betteraves dont on a tiré 297,760,039 kilogr. de sucre brut, d'où il résulte que chaque tonne de betteraves a produit environ 65 kilogr. de sucre. Quant aux 297,760,039 kilogr. de sucre brut, ils correspondent à 273,962,353 kilogr. de sucre raffiné, lesquels, au prix de 43 fr. le quintal, donnent, pour la valeur de cette production, une somme de 117,373,821 fr., le tout, sans y comprendre la mélasse dont la production a été de 193,000 tonnes.

Les raffineries de sucre, qui sont au nombre de 26 réparties entre les six départements des Bouches-du-Rhône, de la Gironde, de la Loire-Inférieure, du Nord, de la Seine-Inférieure et de la Seine, traitent à la fois le sucre de betteraves et le sucre de cannes. Leur production totale en sucre raffiné aurait été en 1884 de 444,600 tonnes. C'est à peu près la quantité annuelle livrée à la consommation du pays. Ces fabriques produisent en outre de 40,000 à 50,000 tonnes de mélasse d'une qualité très supérieure à celle que fournissent les fabriques de sucre proprement dites.

Tabac. — Les tableaux que l'*Annuaire* consacre au tabac sont empruntés au compte en matières et en deniers de l'exploitation du monopole des tabacs, pour l'année 1884, publié par la direction générale des manufactures de l'État.

Il résulte de ce compte qu'il a été vendu, cette année, 36,374,366 kilogr. de tabacs qu'on peut répartir ainsi qu'il suit selon la nature ou la qualité des produits :

NATURE DE TABACS.	KILOGRAMMES.	QUALITÉ DES TABACS.	KILOGRAMMES.
Cigares	3,720,315	Tabacs supérieurs. . . .	5,415,000
Cigarettes	916,582	— ordinaires. . . .	22,362,378
Tabac à fumer	23,619,919	— à prix réduits . . .	6,650,532
— à priser	6,741,321	— de troupe	1,791,478
— à chiquer	1,221,251		36,219,388
	36,219,388		

Quantités auxquelles il faut ajouter 148,265 kilogr. pour la Corse et l'Algérie et 6,613 kilogr. pour saisies, avaries et manquants, pour atteindre le chiffre posé : 36,374,366, chiffre qui lui-même se décompose, d'une manière générale, en deux catégories :

Quantités vendues pour la consommation	36,056,189	} 36,374,366
Quantités vendues à la marine et divers (exportation).	318,177	

En ne tenant compte que des quantités vendues aux consommateurs, on obtient successivement, à 10 années d'intervalle, les résultats ci-après :

	TONNES de 1,000 kilogr.	PAR HABITANT. grammes.
1824	12,183	389
1834	12,373	375
1844	17,410	501
1854	22,570	623
1864	29,659	783
1874	28,923	794
1884	36,056	950

La statistique départementale laisse de côté la Corse et rapporte la consommation (35,934,814) à la population recensée en 1881. De là une légère augmentation dans la consommation moyenne des autres départements réunis qu'elle porte à 961 grammes pour 180 grammes à priser et 781 à fumer.

Le département où l'on fume le plus est le Nord, où la consommation moyenne

est de 2^{kil},315, puis Belfort, 2^{kil},104. Il y a, de plus, 10 départements, parmi lesquels la Seine, où l'on fume plus d'un kilogramme.

Si l'on fait le compte des sommes que le monopole des tabacs produit au Trésor, on obtient les résultats suivants que nous ne donnons que pour quelques années :

	FRANCS.
1824	43,063,785
1844	76,582,390
1864	160,401,373
1884	303,432,347

Ces chiffres donnent une idée suffisante de la marche progressive de cet impôt important.

BIBLIOGRAPHIE. — *Statistique de l'industrie minérale et des appareils à vapeur en 1884*, publiée par le ministère des travaux publics. Paris, I. N., 1885. — *Statistique annuelle de la France*, IV^e partie, 1884, publiée par le ministère du commerce et de l'industrie. Paris, I. N., 1887. — *État des brevets d'invention et des marques de fabrique*, publié par le même ministère. Paris, I. N., 1887. — *Bulletin du ministère des finances*, avril 1886. — *Compte de l'administration des tabacs pour 1884*, publié par le ministère des finances. Paris, I. N., 1887.

CHAPITRE XIII.

Salaires (1884).

La statistique des salaires que l'*Annuaire* emprunte chaque année aux relevés du service de la statistique générale de France, comporte deux parties : l'une, déjà ancienne, contient les salaires de la petite industrie ; l'autre, de création nouvelle, s'applique à la grande industrie ou, autrement dit, à l'industrie manufacturière.

I. PETITE INDUSTRIE. — La statistique des salaires de la petite industrie est établie d'après les constatations des maires des villes chefs-lieux de département : elle porte sur 62 corps de métiers et fournit pour l'ensemble des villes chefs-lieux, Paris excepté, les résultats suivants qui indiquent les progrès accomplis depuis 1853, année où l'on a commencé à prendre des informations sur ce point :

Moyenne des salaires des ouvriers nourris.

	SALAIRE ordinaire.	MAXIMUM.	MINIMUM.
1853	0 ^f 96 ^c	1 ^f 23 ^c	0 ^f 74 ^c
1884	1 62	2 04	1 31
Accroissement absolu . .	0 ^f 66 ^c	0 ^f 81 ^c	0 ^f 57 ^c
— p. 100 . .	0.69	0.66	0.77

Moyenne des salaires des ouvriers non nourris.

1853	1 ^f 89 ^c	2 ^f 36 ^c	1 ^f 53 ^c
1884	3 17	3 91	2 64
Accroissement absolu . .	1 ^f 28 ^c	1 ^f 55 ^c	1 ^f 11 ^c
— p. 100 . .	0.68	0.66	0.72

On voit par là qu'en 31 ans, c'est-à-dire dans près d'un tiers de siècle, le taux du salaire s'est accru de 66 p. 100 ou d'environ les deux tiers.

En ne considérant que les ouvriers non nourris par les patrons, qui forment d'ailleurs la grande majorité des travailleurs, on trouve que pour les hommes le

salaires moyen ordinaire a varié, dans le même intervalle, de 2 fr. 06 c. à 3 fr. 48 c., et pour les femmes de 1 fr. 07 c. à 1 fr. 82 c. Il s'est donc accru pour les hommes de 69 et pour les femmes de 70 p. 100. Ainsi, le salaire des femmes, qui dépasse à peine la moitié de celui des hommes, a participé, à peu près dans la même proportion, à la hausse générale qui vient d'être constatée.

A Paris, le salaire habituel des hommes s'est élevé, dans le même laps de temps, de 3 fr. 81 c. à 5 fr. 84 c., et celui des femmes de 2 fr. 12 c. à 2 fr. 90 c., d'où résulte un taux respectif d'accroissement de 53 et de 37 p. 100. On peut en conclure que si les salaires sont beaucoup plus élevés à Paris qu'en province, la hausse y a été sensiblement moins rapide.

On comprend que les variations qu'on vient d'indiquer d'une manière générale ont pu ne pas être les mêmes pour chaque métier en particulier. Mais sur ce point nous ne pouvons que renvoyer aux chiffres de détail.

II. GRANDE INDUSTRIE. — Les salaires de la grande industrie n'ont été relevés que depuis quatre ans. Ils portent sur 32 industries, dans lesquelles ne figurent pas les industries extractives et métallurgiques dont la statistique dépend du ministère des travaux publics.

On peut la résumer par les chiffres ci-dessous :

	HOMMES.		FEMMES.	
	1881.	1884.	1881.	1884.
Département de la Seine . . .	5'27°	5'33°	2'67°	2'58°
Autres départements	3 54	3 56	1 76	1 79

Ces salaires sont ceux des ouvriers adultes proprement dits, mais il convient, pour embrasser les diverses manifestations du travail dans la grande industrie, de tenir compte de la hiérarchie des emplois.

Voici les résultats obtenus dans cet ordre d'idées particulier :

	SEINE.		AUTRES DÉPARTEMENTS.	
	1881.	1884.	1881.	1884.
Contremaîtres	6'95°	6'96°	5'40°	5'44°
Surveillants, marqueurs	5 53	5 63	4 14	4 24
Ouvriers proprement dits. { De plus de 21 ans.	5 27	5 33	3 54	3 56
{ De 15 à 21 ans.	3 50	3 50	2 35	2 44
Femmes	2 67	2 58	1 76	1 79
Enfants { Garçons	1 78	1 80	1 31	1 35
{ Filles	1 45	1 51	1 06	1 09
Ouvriers chargés de la marche des moteurs.	5 61	5 71	3 96	4 04
Manœuvres, hommes de peine, charretiers .	4 19	4 37	2 85	2 98

Il serait intéressant de rapporter ces divers salaires à celui de l'ouvrier adulte homme. On se contentera de faire remarquer que, par rapport à ce salaire, celui de la femme est juste la moitié — et qu'il y a presque égalité entre le salaire des contremaîtres et celui des ouvriers chargés de la marche des moteurs. On constate, enfin, que le salaire des manœuvres est très sensiblement inférieur à celui de l'ouvrier proprement dit.

Il n'est pas inutile de dire que ces rapprochements peuvent être faits pour chaque genre d'industrie; mais cette recherche dépasserait le but que nous poursuivons ici.

CHAPITRE XIV.

Commerce et navigation (1885).

I. COMMERCE EXTÉRIEUR. — Les documents insérés dans l'*Annuaire* sont extraits du tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères que la direction des douanes fait paraître avec la plus grande régularité depuis l'année 1826.

Sans vouloir définir ici ce qu'on entend par le *Commerce général* et le *Commerce spécial*, il nous suffira de dire que ces distinctions sont admises dans les tableaux de la douane et que l'*Annuaire* les a maintenues telles quelles.

Dans un premier tableau, les marchandises reçues dans les divers bureaux de douane ou qui en sont parties, ont été relevées en même temps en poids et en valeurs.

Au commerce général, les importations et exportations réunies, qui forment le total de nos échanges, se résument, à ce point de vue, comme il suit :

TONNES de 1,000 kilogr.	VALEUR en millions de francs.
28,139,797	8,885

Au commerce spécial, les quantités ainsi que les valeurs se réduisent; elles aboutissent à 25,310,146 tonnes d'une valeur de 7,176 millions.

Si l'on distingue l'importation de l'exportation, on peut poser :

		TONNES de 1,000 kilogr.	VALEUR en millions de francs.
Commerce général.	{ Importation. . .	22,315,532	4,930
	{ Exportation. . .	5,824,265	3,955
			8,885
Commerce spécial.	{ Importation. . .	20,941,251	4,088
	{ Exportation. . .	4,568,895	3,088
			7,176

D'où cette conséquence que, si l'importation est en poids environ 5 fois plus considérable que l'exportation, les valeurs de l'importation et de l'exportation ne diffèrent que d'un quart. Les marchandises les plus chères appartiennent donc à l'exportation.

Le second tableau résume, en valeurs, le commerce général, par classes de marchandises et par mode de transport. On constate ainsi qu'en 1885, sur 4,930 millions à l'importation, il n'en a été reçu que 1,612 par voie de terre. Quant à l'exportation, sa valeur est de 1,288 millions par la voie de terre, et de 2,667 millions par mer.

Les marchandises se classent, dans le Répertoire général, en quatre grandes divisions : matières animales, matières végétales, matières minérales, fabrications, et, à un autre point de vue, en objets d'alimentation, matières nécessaires à l'industrie et objets fabriqués.

Au commerce spécial, cette dernière classification donne lieu aux résultats suivants :

	IMPORTATION (millions).	EXPORTATION (millions).
Objets d'alimentation	1,455.3	749.8
Matières nécessaires à l'industrie .	2,022.8	707.4
Objets fabriqués	610.3	1,630.9
	4,088.4	3,088.1

Nous nous contenterons de faire remarquer, à cet égard, qu'en ce qui concerne les objets fabriqués, nous en exportons deux fois et demie plus que nous n'en importons.

En revanche, l'importation des objets d'alimentation est environ le double de l'exportation, et l'on arrive presque au triple pour les matières nécessaires à l'industrie.

Si l'on passe au commerce de la France avec les divers pays de destination, on constate que notre plus grand commerce a lieu avec l'Angleterre. Plus de la moitié de nos importations, 3,686 sur 4,088, vient de l'Europe. C'est également en Europe que nous exportons le plus : 2,268 sur 3,088 millions.

Quelques produits particuliers ne paient pas de droit d'entrée à la douane, à la condition d'être réexportés sous forme de produits fabriqués. C'est ce qu'on appelle les *admissions temporaires*. En 1885, l'importation de ces produits a été de 42 millions, l'exportation sous forme de produits fabriqués a été de 94 millions. Par la fabrication, la matière première a donc acquis une plus-value de 52 millions, ou de plus du double.

Il arrive souvent que les marchandises, avant de pénétrer dans le pays, sont admises, gratuitement ou à peu près gratuitement, dans les entrepôts ; quand elles en sortent pour être consommées en France, elles rentrent dans le commerce spécial.

Pour 1885, le mouvement des entrepôts se résume ainsi :

Stock au 1 ^{er} janvier. . . .	220 millions.
Marchandises. { Entrées . . .	474 —
Sorties. . . .	459 —
Stock au 31 décembre. . . .	234 —

Quant aux marchandises étrangères expédiées en *transit*, elles sont représentées par une valeur de 515 millions.

En définitive, la douane a reçu cette année en taxes de toutes natures perçues sur les marchandises une somme de 386 millions, auxquels il convient d'ajouter 23 millions pour les droits sur la consommation des sels, ce qui porte l'ensemble des droits perçus à 409 millions et demi.

Les tableaux rétrospectifs que renferme l'*Annuaire* permettent de se rendre compte des variations subies par le commerce de la France, depuis 1827.

Nous nous contenterons de relever les chiffres à 10 ans d'intervalle.

Mouvement annuel du commerce (importations et exportations réunies, en millions).

	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.
1827.	1,168	721
1835.	1,595	1,098
1845.	2,628	1,764
1855.	4,327	3,152
1865.	7,614	5,730
1875.	9,269	7,409
1885.	8,886	7,176

On voit que l'ascension, après avoir été presque continue jusqu'en 1874, a éprouvé depuis un mouvement d'arrêt assez marqué. — La diminution est surtout sensible depuis 1880, où notre commerce spécial atteignait 8,501 millions.

Si nous considérons le mouvement du commerce spécial, en poids et en valeurs, nous pouvons poser les chiffres suivants :

	TONNES de 1,000 kilogr. — millions.	MILLIONS de francs. —
1857-1866	11,582	4,631
1867-1876	17,076	6,713
1877.	20,079	7,106
1882.	27,013	8,396
1885.	25,510	7,176

On peut conclure de ce rapprochement que, dans la période observée, le mouvement en poids a presque doublé, tandis que le mouvement en valeur n'est aujourd'hui qu'une fois et demie ce qu'il était à l'origine. On en déduit qu'il y a eu depuis cette époque une diminution bien caractérisée dans le prix général des marchandises.

Si l'on rapproche, par grandes masses, les pays de provenance ou de destination, on tire des mêmes tableaux les résultats suivants, qui ne portent que sur le commerce spécial :

Importations et exportations réunies (en millions).

	1827-1830.	1877-1885.	PLUS-VALUE.
Europe	611	5,429	9
Afrique	15	162	11
Asie et Océanie	25	375	15
Amérique	233	1,436	6
Colonies françaises	117	444	4
	<u>1,001</u>	<u>7,846</u>	<u>8</u>

D'après cela, notre commerce spécial étant aujourd'hui environ 8 fois plus considérable qu'à l'origine des relevés, les mouvements respectifs des diverses contrées du monde indiquent que ce sont nos colonies qui ont profité dans la moindre proportion de la plus-value générale du commerce français.

II. NAVIGATION. — Avant d'entrer dans les détails relatifs à la navigation, il est essentiel de connaître le matériel dont elle dispose : l'effectif de la marine marchande, tel qu'il est compté par la direction des douanes, comporte les navires de tout genre qui appartiennent à nos ports, depuis les navires au-dessous de 30 tonneaux, jusqu'à ceux qui dépassent 2,000 tonnes.

Voici le résumé de notre force navale en 1885 :

Navires à vapeur. . .	937	avec	492,396 tonneaux.
— à voiles . . .	14,329	—	507,819 —
	<u>15,266</u>	—	<u>1,000,215 —</u>

Mais il n'est pas inutile de faire observer que, de 1837 à 1885, le tonnage total des navires à vapeur s'est élevé de 9,556 à 492,396 tonneaux, tandis que dans le même intervalle le tonnage des navires à voiles n'a pour ainsi dire pas varié, puis-que de 624,826 il n'est descendu qu'à 507,819.

Comme, d'un autre côté, un navire à vapeur peut être, pour la rapidité des voyages, assimilé à trois navires à voiles placés dans les mêmes conditions, on estime à 1,985,007 le tonnage réel de tous nos ports. — Dans ce total, le Havre entre pour 467,000 et Marseille pour 766,000 tonneaux.

Passons maintenant au mouvement de la navigation. Il peut être récapitulé ainsi qu'il suit :

Entrées et sorties réunies.

Navires à vapeur .	38,085 navires ayant un tonnage de jauge de	21,339,797 tonneaux.
— à voiles .	25,785 —	4,679,996 —
	<u>63,870</u>	<u>26,019,793</u>

Ainsi, bien que, par rapport au nombre des navires à vapeur, le nombre des navires à voiles soit encore assez considérable, ces derniers n'entrent que pour un sixième dans le tonnage total.

Sur les 38,085 navires à vapeur, on en compte 6,622 ayant navigué sur lest. Pour les navires à voiles, le nombre des navires sur lest est à peu près le même (6,800), de sorte que, proportionnellement à leur nombre, ce sont les navires à voiles qui marchent le plus sur lest.

Ajoutons que, dans l'ensemble de la navigation, les navires français entrent pour un tonnage de 9,216,759 tonneaux, tandis que le tonnage total des navires étrangers est de 16,803,034.

Les rapports sont d'ailleurs à peu près les mêmes à l'entrée qu'à la sortie. Enfin l'entrée ne comporte que 453,908 tonnes de lest, tandis qu'à la sortie il y en a 4,654,746, c'est-à-dire dix fois plus.

Si l'on considère les pays de destination, on trouve qu'à l'entrée, l'Angleterre seule figure pour plus de 4 millions de tonneaux sur un total général de 12 millions et, à la sortie, pour près de 3 millions sur un total de 8 millions et demi.

Après l'Angleterre, le chiffre le plus fort appartient à l'Algérie.

On peut résumer ainsi qu'il suit, par grandes périodes, le mouvement total de notre navigation :

Tonnage.

	NAVIRES à vapeur.	NAVIRES à voiles.	TOTAL.
1837-1846.	684,000	3,388,000	4,072,000
1847-1856.	1,274,000	4,369,000	5,643,000
1857-1866.	3,313,000	6,276,000	9,529,000
1867-1876.	8,046,000	6,852,000	14,898,000
1885.	21,340,000	4,680,000	26,020,000

Ces chiffres suffisent pour donner une idée du mouvement progressif de la navigation à vapeur. Il y a moins de 30 ans, le tonnage des navires à voiles était encore presque le double du tonnage à vapeur. Aujourd'hui, il n'en forme pas même le quart.

III. CABOTAGE. — Le grand cabotage, qui se fait des côtes de l'Océan à la Méditerranée ou réciproquement, ne semble avoir, en France, qu'une importance médiocre.

268 navires ont passé de la Méditerranée à l'Océan, avec une cargaison de 83,301 tonnes métriques de 1,000 kilogr. et 122 seulement de l'Océan à la Méditerranée, avec une cargaison de 38,418 tonnes.

Le mouvement est plus considérable en ce qui concerne le petit cabotage ou dans la même mer :

Océan	56,958 navires avec un chargement de	1,423,709 tonnes.
Méditerranée . . .	10,907 —	599,985 —
		<u>2,023,694 —</u>

Le principal port de cabotage est Bordeaux, avec un chargement total de 255,655 tonnes ; puis viennent Marseille, le Havre, Nantes, Rouen, Dunkerque, etc.

En réunissant le commerce extérieur au cabotage, on obtient, pour l'ensemble de la navigation, le résultat suivant :

Tonnage des navires	29,227,273 tonneaux de jauge.
Poids des chargements	20,209,540 tonnes de 1,000 kilogr.

Dans ce chargement total, entrées et sorties réunies, le commerce extérieur entre pour 15,732,588 tonnes et le cabotage pour 4,476,982.

Quant à la part respective des ports de l'Océan et de la Méditerranée dans le poids des cargaisons, elle s'établit ainsi qu'il suit :

Ports de l'Océan	14,290,355 tonnes de 1,000 kilogr.
Ports de la Méditerranée	5,919,185 —
	20,209,540 —

BIBLIOGRAPHIE. — *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1885.* Paris, I. N., 1887. — *Tableau général des mouvements du cabotage pendant l'année 1885.* Paris, I. N., 1887. — Ouvrages publiés par le ministère des finances.

CHAPITRE XV.

Pêche maritime (1884).

Cette statistique est régulièrement publiée depuis 1872 par le ministère de la marine et des colonies. Les résultats en sont fournis pour chacun des 87 quartiers de pêche qui existent sur les côtes de France et de la Corse. Ces quartiers sont répartis entre cinq arrondissements.

L'*Annuaire* résume tous ces renseignements en un seul tableau synoptique qui permet de trouver quels sont les points de la côte où l'on pêche le plus de poissons ou de coquillages de chaque espèce.

On ne peut entrer ici dans le détail des quartiers, il suffira de présenter quelques résultats généraux.

En 1884, 141,990 hommes ont été employés à la pêche : 12,767 se sont consacrés à la pêche de la morue et 74,412 à la pêche côtière en bateaux ; il y a eu 53,713 pêcheurs à pied et 1,098 pêcheurs étrangers, presque tous italiens.

La pêche a disposé de 24,275 bateaux, dont 525 pour la morue et 23,750 pour la pêche côtière. Le tonnage général de tous ces bateaux est de 163,288 tonneaux.

La valeur totale de la pêche s'est élevée à 87,961,124 fr., s'appliquant aux quantités pêchées ci-après :

Morue	36,519 tonnes.
Hareng	45,973 —
Maquereau	9,599 —
Sardine	411,819 millions.
Anchois	5,198 tonnes.
Autres espèces de poissons	52,371 —
Huitres	119,277 millions.
Moules	481,260 hectolitres.
Autres coquillages	367,678 —
Crustacés	1,927 millions.
Crevettes	1,572 tonnes.
Amendements marins	2,497,147 mètres cubes.

On a relevé les quantités pêchées depuis 1874. Elles sont naturellement variables chaque année. On ne parlera ici que de la sardine qui fait une des principales richesses de nos départements de l'Ouest.

1874	612 millions.	1880	628 millions.
1875	981 —	1881	373 —
1876	1,198 —	1882	513 —
1877	1,107 —	1883	1,148 —
1878	1,916 —	1884	412 —
1879	1,811 —		

Ces chiffres permettent de constater une forte diminution, à partir de 1880 et surtout en 1881. La pêche s'était relevée assez notablement en 1883; malheureusement 1884 indique un déclin nouveau dans cette intéressante production.

BIBLIOGRAPHIE. — *Statistique des pêches maritimes et de l'ostréiculture pour l'année 1885*. Paris, I. N., 1886.

CHAPITRE XVI.

Voies de communication, circulation, crédit (1884-1886).

1. — VOIES DE COMMUNICATION.

1° Routes et chemins. — On a compris sous cette rubrique les routes nationales, les routes départementales et les chemins vicinaux.

Le tableau suivant fait connaître en quelques chiffres l'importance relative de ces voies de communication :

	LONGUEURS totales.	A L'ÉTAT d'entretien.	DÉPENSES d'entretien.
	kilomètres.	kilomètres.	francs.
Routes nationales	37,568	37,568	25,705,000
Routes départementales	29,306	20,183	15,922,000
Chemins vicinaux	de grande communication. .	125,592	121,564
	d'intérêt commun.	84,200	74,293
	ordinaires	392,739	245,049
	669,405	498,657	250,182,000

On voit qu'indépendamment des chemins ruraux et des rues des villes, la France possède environ 500,000 kilomètres de routes ou chemins, dont l'entretien revient, en moyenne, à un peu plus de 500 fr. par kilomètre.

Il a été fait plusieurs enquêtes sur la circulation des routes nationales. Les résultats de la dernière ont paru dans l'*Annuaire* de 1885. On croit devoir les rappeler :

Tonnage annuel des routes nationales (1882).

Tonnage brut	à distance entière. . . .	78.50
	kilométrique	2,940,258 tonnes.
Tonnage utile	à distance entière. . . .	39.40
	kilométrique	1,489,148 tonnes.

Ces chiffres correspondent à 220 colliers bruts quotidiens et à 179 colliers utiles.

La fréquentation des routes départementales est un peu moindre; elle était, en 1881, de 158 colliers. On n'a aucune donnée sur la fréquentation des chemins vicinaux.

Chaque année, on constate qu'un ou plusieurs départements déclassent leurs routes départementales et les font passer aux chemins vicinaux, dans la catégorie des chemins de grande communication. En 1884, on ne compte pas moins de 31 départements où ce déclassement a été opéré.

2° Voies navigables. — De 1847 à 1860, le relevé général du tonnage des marchandises transportées sur les fleuves, rivières et canaux avait été dressé par les soins de la direction générale des contributions indirectes, alors chargée de la perception des droits de navigation. Cette publication comprenait seulement les cours d'eau administrés par l'État.

La loi du 19 février 1880 ayant supprimé les droits de navigation, c'est le ministère des travaux publics qui a été investi de la mission d'établir cette statistique, qui porte désormais sur toutes les voies navigables sans exception.

L'ensemble du réseau comprend :

	KILOMÈTRES.	KILOMÈTRES.
Fleuves et rivières flottables . . .	3,042	} 11,589
— — navigables. . .	3,547	
Canaux		4,707
		<u>16,296</u>

Cette longueur se répartit ainsi qu'il suit par bassins :

BASSINS.	RIVIÈRES.	CANAUX.	TOTAL.
	kilomètres.	kilomètres.	kilomètres.
Nord	983	909	1,892
Manche	2,209	1,387	3,596
Océan	2,746	1,267	3,983
Golfe de Gascogne . . .	3,064	333	3,397
Méditerranée	2,617	811	3,428
	<u>11,589</u>	<u>4,707</u>	<u>16,296</u>

Sur ces 16,296 kilomètres de cours d'eau, 12,538 seulement ont été fréquentés, la navigation étant purement nominale sur 3,758 kilomètres.

Le poids total des marchandises embarquées sur les voies de navigation intérieure s'est élevé, en 1884, à 20,873,071 tonnes, savoir : 8,936,291 sur les rivières et 11,836,780 sur les canaux.

En ramenant le tonnage au parcours d'un kilomètre, les résultats sont les suivants :

	TONNAGE kilométrique.	TONNES kilométriques ramenées à la distance entière.
Rivières	1,126,474,784	143,958
Canaux	1,325,618,753	281,269
	<u>2,452,093,537</u>	<u>195,573</u>

Les chiffres de la seconde colonne indiquent le degré de fréquentation des cours d'eau. On voit que celui des canaux est le double de celui des rivières.

Le rôle de chaque voie n'est pas seulement déterminé par le chiffre du tonnage, il se caractérise en outre par la nature des courants de transports.

A ce point de vue, on considère : 1° les arrivages de l'étranger et le transit, dont le trafic est né hors de la voie ; 2° le trafic intérieur et les expéditions qui ont leur origine sur la voie.

		TONNAGE kilométrique.	FREQUENTATION.
Trafic né sur la voie . .	Trafic intérieur . . .	222,700,331	17,762
	Expéditions. . . .	431,841,803	34,443
Trafic né hors de la voie.	Arrivages. . . .	458,896,026	36,600
	Transit. . . .	1,338,655,377	106,768
		<u>2,452,093,537</u>	<u>195,573</u>

Ce tableau permet de conclure que le transit a presque six fois plus d'importance que le trafic intérieur proprement dit. Il y a au contraire à peu près balance entre les arrivages et les expéditions.

Un tableau rétrospectif, calculé sur les mêmes principes que la statistique de 1884, permet de se rendre compte des progrès accomplis par la navigation intérieure. Ces progrès sont constants. De 1872 à 1884, le tonnage kilométrique de ces voies s'est élevé de 1,836 à 2,452 millions de tonnes.

3° Chemins de fer. — Les chemins de fer ont à peine dans notre pays soixante ans d'existence et déjà l'on peut voir que leur longueur dépasse celle des routes nationales.

On peut, en effet, estimer ainsi qu'il suit l'étendue générale de ce vaste réseau :

	LONGUEURS		TOTAL.
	exploitées.	en construction ou à construire.	
	kilomètres.	kilomètres.	kilomètres.
Chemins d'intérêt général . .	29,387	9,817	39,204
— d'intérêt local . . .	1,597	1,212	2,809
	<u>30,984</u>	<u>11,029</u>	<u>42,013</u>

Le réseau serait même de 45,419 kilomètres, si l'on y comprenait divers chemins industriels et les chemins non concédés, dont le classement n'est pas terminé.

Les chemins d'intérêt général sont répartis entre plusieurs compagnies, dont les plus importantes sont celles du Nord, de l'Est, de l'Ouest, d'Orléans, de Paris-Lyon-Méditerranée et du Midi.

On a classé à part le réseau de l'État dont la longueur totale est de 3,294 kilomètres et de 2,092 à l'état d'exploitation.

Le tableau suivant donnera une idée de la situation du réseau d'intérêt général, depuis 1844, année qu'on peut considérer comme la véritable date de la création de cette industrie. — Il ne s'agit ici que du réseau exploité.

ANNÉES.	SITUATION au 31 décembre.	LONGUEURS livrées à l'exploitation.
	kilomètres.	kilomètres.
1844.	831	»
1854.	4,649	3,818
1864.	13,048	8,399
1874.	19,065	6,017
1884.	29,387	10,322

Il en résulte que c'est de 1874 à 1884 qu'on a livré le plus de lignes à l'exploitation. Il est vrai de dire qu'un certain nombre de chemins de fer d'intérêt local déjà construits ont passé dans l'intervalle dans la catégorie des chemins d'intérêt général.

Depuis son origine jusqu'au 31 décembre 1884, le réseau d'intérêt général a coûté 12,273,437,532 fr., c'est-à-dire plus de 12 milliards. Chaque kilomètre de chemins

de fer revient donc à 417,847 fr. Mais on comprend qu'il y a à cet égard de nombreuses différences entre les lignes, le chemin de fer de ceinture de Paris ayant coûté plus de 2 millions le kilomètre (2,372,000), tandis que le chemin de fer de Chaunis à Saint-Gobain, par exemple, n'est revenu qu'à 143,000 fr.

Pour conduire une exploitation aussi vaste, il faut un nombreux personnel. Le personnel des lignes d'intérêt général est actuellement de 239,039 personnes, soit 8 employés par kilomètre.

En 1884, les recettes totales de l'exploitation du réseau d'intérêt général se sont élevées à 1,080,511,985 fr. et les dépenses à 591,154,010 fr. Le rapport des dépenses aux recettes fournit ce qu'on appelle le *coefficient d'exploitation*, c'est-à-dire le terme qui permet de mesurer le mieux les conditions de l'exploitation et son économie.

Pour le réseau entier, le coefficient d'exploitation est de 55 p. 100. Il est de 54 p. 100 en moyenne pour les grandes compagnies, de 55 pour les compagnies diverses et de 82 et demi pour les chemins de fer de l'État. Le coefficient le plus faible (49 p. 100) a appartenu, cette année, à la Compagnie P.-L.-M., le plus fort (317 p. 100), au chemin de fer du vieux port de Marseille.

Le trafic des chemins de fer se compose de deux éléments principaux, les voyageurs et les marchandises.

Le nombre des voyageurs transportés sur toutes les lignes s'est élevé, en 1884, à 211,893,225 et celui des marchandises à 80,360,842 tonnes.

On calcule que sur 100 voyageurs, 8 sont transportés en première classe, 32 en seconde et 60 en troisième.

En ramenant les voyageurs ainsi que les tonnes de marchandises au parcours d'un kilomètre, on obtient des résultats plus comparables qu'avec les chiffres absolus, qui donnent lieu à de nombreux doubles emplois. D'un autre côté, on peut se rendre compte de l'importance moyenne du trafic, en ramenant les tonnes kilométriques à la distance entière parcourue.

A ces deux points de vue, la statistique des chemins de fer donne les résultats ci-après :

	RÉSULTATS kilométriques.	FRÉQUENTATION moyenne.
Voyageurs	6,882,703,985	239,632
Marchandises	10,478,300,196	364,818

Chiffres intéressants, car ils montrent qu'actuellement les marchandises dépassent les voyageurs et fournissent aux chemins de fer leur plus fort trafic.

Un tableau rétrospectif spécial permet de se rendre compte des modifications que le temps a apportées dans les principales conditions de l'exploitation. On va le résumer à grands traits.

En considérant d'abord le produit kilométrique, on extrait de ce document les chiffres que voici :

Produit kilométrique.

ANNÉES.	RECETTES.	DÉPENSES.	PRODUIT net.	COEFFICIENT d'exploitation.
—	francs.	francs.	francs.	—
1844.	34,431	17,099	17,332	49.7
1854.	46,083	19,465	26,618	42.2
1864.	43,996	20,715	23,281	48.2
1874.	43,059	22,235	20,824	51.9
1884.	37,620	20,596	17,024	54.7

Ce petit tableau, quelque réduit qu'il soit, permet de constater que, lorsque les besoins les plus impérieux ont été satisfaits, l'extension des lignes n'a pas tardé à réduire le bénéfice net, et à augmenter par conséquent le coefficient d'exploitation. Plus tard même, il y a eu une diminution assez marquée dans la recette kilométrique, les lignes nouvelles ne pouvant arriver à donner les mêmes bénéfices que les réseaux principaux.

Voici quelle a été, pour les mêmes années, le mouvement des voyageurs et des marchandises :

ANNÉES.	<i>Transports effectués.</i>					
	MILLIONS DE VOYAGEURS		MILLIONS DE TONNES (petite vitesse)		PRODUIT MOYEN par kilomètre parcouru	
	à toute distance.	à un kilomètre.	à toute distance.	à un kilomètre.	d'un voyageur.	d'une tonne.
	—	—	—	—	centimes.	centimes.
1844	8.1	232	1.9	83	6.8	11.4
1854	28.1	1,392	8.9	1,143	5.8	7.6
1864	74.9	3,161	31.0	4,624	5.6	6.2
1874	121.1	4,446	56.7	7,926	5.3	6.0
1884	211.9	6,883	80.4	10,478	4.7	5.9

Ce tableau montre que, dès 1854, le trafic des marchandises l'a emporté sur le mouvement des voyageurs. Depuis, la différence n'a cessé de s'accroître. En même temps, le produit moyen d'un voyageur, comme celui d'une tonne de marchandises, a suivi un mouvement de plus en plus décroissant.

Il nous reste à mesurer l'intensité de ce double trafic, en ramenant le tonnage kilométrique à la distance entière. Voici les résultats de ce calcul :

ANNÉES.	<i>Fréquentation moyenne.</i>	
	VOYAGEURS sur la distance entière.	TONNES sur la distance entière.
1844	282,039	100,727
1854	300,132	246,493
1864	242,861	355,281
1874	237,532	422,859
1884	239,632	364,818

On trouve dans ces chiffres la confirmation des observations qui précèdent, mais ils indiquent de plus que la fréquentation des chemins de fer tend à diminuer avec l'extension du réseau.

Dans les considérations qui précèdent, il n'a été question que des chemins de fer d'intérêt général, mais il existe, en outre, 1,597 kilomètres d'intérêt local, répartis dans un certain nombre de départements.

Ces lignes sont, en général, dans une situation assez précaire. Leur coefficient d'exploitation est de 81 p. 100, au lieu de 55. Ils ont transporté, en 1884, 7,707,000 voyageurs et 220 millions de tonnes à toute distance. En ramenant ces chiffres au parcours d'un kilomètre, on obtient :

	RÉSULTATS Kilométriques.	FRÉQUENTATION.
	— millions. —	—
Voyageurs	75.8	59,267
Marchandises	34.2	27,467

Ce qui prouve que dans ces lignes, le mouvement des voyageurs est, toute proportion gardée, 4 fois et celui des marchandises 11 fois moindre que dans les chemins de fer d'intérêt général.

4° Tramways. — Les tramways ont pris, depuis quelque temps, une certaine extension. Il y en avait au 31 décembre 1884, 640 kilomètres répartis dans 17 départements. Les plus importants se trouvent dans le département de la Seine qui en compte pour sa part, 252.

On a calculé que, pour 631 kilomètres, le coût d'établissement des tramways a été de 129 millions de francs, soit par kilomètre environ 205,000 fr.

Par kilomètre exploité, la recette est en moyenne de 57,283 fr. et la dépense de 47,417 ; par suite, le coefficient d'exploitation atteint le chiffre élevé de 83. C'est dire qu'un certain nombre de lignes ne font pas leurs frais ; et, en effet, sur 30 lignes, il y en a 8 où la dépense dépasse la recette.

II. — CIRCULATION. CRÉDIT.

1° Postes et Télégraphes. — *Mouvement postal.* — Par suite de la réduction successive des taxes, une lettre simple envoyée en France ou en Algérie, coûte 15 centimes. D'autre part, grâce à l'Union postale internationale qui a été établie en 1875, on peut avec 25 cent. affranchir une lettre simple pour les pays les plus éloignés du globe. — Des avantages de même nature ont été accordés aux imprimés et autres objets transportés par la poste. Enfin, à l'aide des chemins de fer, la poste accomplit son service avec une rapidité qui n'est dépassée que par la télégraphie électrique.

L'*Annuaire* contient un résumé rétrospectif du mouvement postal depuis 1817. On pourra se rendre compte de la rapidité de ce mouvement par les quelques chiffres qui suivent :

	LETTRES.	JOURNAUX, imprimés, etc.	TOTAL.	OBJETS transportés par habitant.
	— millions.	— millions.	— millions.	—
1830	64	40	104	3.21
1834	71	49	120	3.64
1844	102	67	169	4.86
1854	212	116	328	9.06
1864	300	265	565	14.95
1874	350	369	719	19.75
1884	632	789	1,421	37.49

Il suffit d'un coup d'œil pour voir que le transport des lettres a décuplé, ou peu s'en faut, tandis que le transport des cartes, imprimés, etc., a presque vingtplé. Mais, comme dans l'intervalle la population n'a cessé de s'accroître, quoiqu'assez faiblement, on arrive à constater qu'en un peu plus d'un demi-siècle, le nombre annuel des objets transportés par habitant a passé de 3 à 37.

Dans ce même laps de temps, le produit des taxes s'est élevé de 30 millions à 125 millions et n'a, par conséquent, que quadruplé. Mais cela tient simplement à l'abaissement continu des tarifs.

Sur les 632 millions de lettres parties en 1884, 528 ont été échangées entre bureaux français, 73 entre la France et l'étranger, enfin 30 millions sont passées en transit.

Comme on l'a vu, le transport des journaux et imprimés est encore plus considérable. Sur 789 millions d'objets, 708 sont restés en France, 53 sont partis pour l'étranger, 28 ont passé en transit.

Le produit total de ces échanges a été pour la poste de 128 millions de francs.

La poste a en outre payé 589 millions de francs de mandats français et 70 millions de mandats internationaux. Les droits qu'elle a perçus pour ce double service s'élèvent à environ 6 millions de francs.

Ajoutons que pendant l'année 1884 les comptables ont pris en charge, pour le service de la poste, 1 million de timbres-poste, 34 millions de cartes postales, 20 millions d'enveloppes timbrées, 9 millions et demi de bandes et 6 millions de chiffres-taxe. — On sait que ces dernières figurines sont apposées d'office sur les lettres insuffisamment timbrées.

Mouvement télégraphique. — Bien que de création relativement récente — elle date à peine de 1850, — la télégraphie électrique est pleinement entrée dans les habitudes sociales. Réservée tout d'abord pour les dépêches du Gouvernement, elle n'a pas tardé à accepter celles du public. Ce sont d'ailleurs de ces dernières seulement que s'occupe la statistique.

Le prix des dépêches, d'abord très élevé, s'est successivement abaissé : il n'est aujourd'hui, pour les dépêches simples, que de 5 centimes le mot.

Au 31 décembre 1884, le réseau télégraphique complet de la France comptait 91,925 kilomètres de lignes et 267,873 kilomètres de fils, ce qui comprend à peu près 3 fils par ligne. — La plus grande partie de ces fils (248,837 kilomètres) forme ce qu'on appelle le réseau aérien. Le réseau souterrain en contient 12,955 kilomètres et le réseau sous-marin ou sous-fluvial, 6,081.

Comme la télégraphie électrique rend principalement son service à grande distance, on s'est trouvé obligé, pour les petites distances, et notamment pour les correspondances dans la même ville, d'avoir recours aux transports par tubes pneumatiques ; il y a environ 182 kilomètres et demi de tubes de ce genre, dont la plus grande partie fonctionne à Paris.

L'appareil le plus usité est le Morse, qui procède par signes spéciaux. On en compte 11,470 dans les 5,202 bureaux appartenant à l'État. Ces bureaux possèdent en outre 770 appareils Hughes qui répètent la dépêche en caractères d'imprimerie ordinaires, et 76 appareils perfectionnés, parmi lesquels on distingue l'appareil Baudot. Il reste de plus 1,201 anciens appareils à cadran, qu'on continue à utiliser.

En ne considérant que les dépêches privées expédiées des différents bureaux de France, le mouvement télégraphique se résume par les chiffres suivants :

	DÉPÊCHES intérieures.	DÉPÊCHES internationales.	TOTAL.	PAR HABITANT.
Paris.	8,074,074	1,070,012	9,144,086	4.0
Départements. .	14,338,409	895,281	15,233,690	0.4
	<u>22,412,483</u>	<u>1,965,293</u>	<u>24,377,776</u>	<u>0.6</u>

D'où il résulte que, par rapport à la population, Paris envoie 10 fois plus de dépêches que le reste du pays.

Bien que la lettre reste le moyen le plus usité de correspondance, puisque le nombre des lettres est à celui des télégrammes comme 631 à 24, ce qui veut dire qu'il est encore 26 fois plus considérable, le progrès de la télégraphie n'en a pas moins été très important, comme on peut en juger par le petit tableau ci-après :

	NOMBRE DE DÉPÊCHES AU DÉPART (millions).			PRODUIT MOYEN PAR DÉPÊCHE		
	Intérieur.	Internationales.	Total.	intérieure.	internationale.	Moyenne.
	—	—	—	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1854.	»	»	0.2	» »	» »	8 75
1864.	1.6	0.3	1.9	2 15	8 40	3 11
1874.	6.0	0.9	6.9	1 33	7 18	2 09
1884.	22.4	2.0	24.4	0 69	5 06	1 04

Ce progrès est notamment manifeste depuis 1874, ou plutôt depuis 1878, où le prix du mot a été réduit à 5 centimes.

Par suite des réductions successives de la taxe, le produit des télégrammes n'a pas suivi une marche aussi rapide que celle des dépêches. Il ne s'en est pas moins élevé, de 1854 à 1884, de 2,064,984 à 25,565,254 fr.

CIRCULATION FIDUCIAIRE ET MONÉTAIRE.

1° Banque de France (1886). — Parmi les grands établissements de crédit qui fonctionnent en France, il en est un, la *Banque de France*, qui jouit d'une situation tout à fait privilégiée, en ce sens que seul il a le droit d'émettre des billets ayant la même valeur que la monnaie et se substituant à elle dans la plupart des transactions.

A la fin de 1886, ou plutôt le 27 janvier 1887, il y avait en circulation 17,140,050 billets d'une valeur totale de 2,854,468,700 fr. La grande majorité des billets, 13,148,871, sont des billets de 100 fr. Il y en a plus d'un million de 1,000 fr. et près de 2 millions de 50 fr. Les billets d'autre valeur sont relativement rares ; on n'en compte que 5 de 5,000 fr.

Ces billets étant payables à présentation, la Banque de France doit avoir dans ses caisses une somme assez importante pour satisfaire à toutes les exigences.

Au 31 décembre 1886, cette encaisse se composait de :

1,233 millions en lingots de monnaie d'or.
1,140 — en lingots de monnaie d'argent.
<u>2,373 millions.</u>

Ces évaluations sont basées sur la valeur nominale des deux métaux ; or, il est évident qu'en ce qui concerne l'argent, dont la valeur marchande a subi depuis quelque temps une forte dépréciation, l'encaisse est loin de valoir la somme qui l'exprime légalement.

Les principales opérations de la Banque consistent dans l'escompte des effets de commerce, les avances et les dépôts, etc.

L'ensemble de ces opérations se résume ainsi qu'il suit :

Montant des opérations en 1886 (millions de francs).

	EFFETS escomptés.	EFFETS AU COMPTANT, avances, billets à ordre, chèques, virements, changes, etc.	TOTAL.
Banque de France . . .	3,810	2,274	6,084
Succursales	4,493	1,513	6,006
	<u>8,303</u>	<u>3,787</u>	<u>12,090</u>

L'abondance des capitaux, trop souvent en quête d'un emploi qui leur échappait, a nécessairement réduit le chiffre des opérations de la Banque. Malgré cette réduction, on voit qu'il lui reste un total imposant de plus de 12 milliards.

L'*Annuaire* permet de suivre le mouvement des opérations de la Banque depuis son origine. On va résumer ce tableau en rappelant les résultats principaux qu'il contient, pour un certain nombre d'années séparées chacune par un intervalle de dix ans.

	MOYENNE de la circulation des billets.	MOYENNE de l'encaisse.	MONTANT TOTAL des escomptes d'effets de commerce.	TAUX moyens de l'escompte.
	— millions.	— millions.	— millions.	— fr. c.
1836	214	149	780	4 00
1846	274	210	1,622	4 00
1856	625	225	4,696	5 51
1866	943	588	6,538	3 67
1876	2,488	1,987	5,640	3 40
1886	2,815	2,373	8,303	3 01

Ajoutons que le total le plus élevé des escomptes a eu lieu en 1881, où il atteignait 11,374 millions. Par degrés successifs, ce total est descendu à ce qu'il est actuellement, c'est-à-dire à 8,303 millions.

2° Monnaies. — On sait que depuis la Révolution notre monnaie se rattache intimement au système métrique. Le *franc*, qui forme l'unité de comptes, pèse en effet 5 grammes d'argent au titre de 9 dixièmes de fin, ou un poids d'or 15 fois et demie moindre au même titre. Toutes les autres monnaies sont, d'ailleurs, des multiples ou des sous-multiples du franc.

Toutes les monnaies d'or sont au titre légal, ainsi que la pièce de 5 francs. Les monnaies divisionnaires d'argent sont au titre de 835 millièmes. Quant à la monnaie de bronze, sa valeur intrinsèque est bien inférieure à sa valeur nominale, aussi ne sert-elle qu'à titre d'appoint.

On peut dire que les monnaies antérieures à la Révolution n'existent plus, si ce n'est à titre d'objets de simple curiosité. Quant aux monnaies en cours, l'*Annuaire* fournit le tableau de leur fabrication année par année depuis 1795 jusqu'en 1884.

Dans cette longue période, il a été frappé pour 8,722,347,000 fr. de monnaies d'or, dans lesquelles on compte pour 7,168,602,000 fr. de pièces de 20 fr.

Mais, par suite de la démonétisation d'un certain nombre de pièces de 10 fr. et de 5 fr., il reste, pour les monnaies d'or ayant cours, une somme de 8,651,264,230 fr.

La frappe des pièces d'argent a été sensiblement moindre. Il en a été fabriqué dans la même période pour 5,519,846,168 fr. 35 c. et il en reste, déduction faite des pièces démonétisées, pour une valeur de 5,297,679,864 fr. 10 c.

Le plus grand nombre des pièces d'or ont été fabriquées sous le règne de Napoléon III, et le plus grand nombre des pièces d'argent, sous celui de Louis-Philippe.

Si l'on considère les résultats annuels, on trouve que c'est en 1859 qu'on a frappé le plus de pièces d'or et en 1811 le plus de pièces d'argent. Par suite de conventions spéciales avec l'Union latine, la frappe de l'argent, déjà très faible en 1879, a été suspendue à partir de 1883.

Quant aux monnaies de bronze, dont la refonte générale a été ordonnée par la loi du 6 mai 1852, il en a été fabriqué depuis, jusqu'au 31 décembre 1884, pour une somme de 63,991,224 fr. 90 c., dont un peu plus de moitié (33,845,573 fr. 40 c.) en pièces de 10 centimes.

Voici, en résumé, la valeur nominale des pièces en circulation au 31 décembre 1884 :

Monnaies d'or.	8,651,264,340 ¹ » ^c	
— d'argent	5,297,679,864 10	
— de bronze	13,991,224 90	
Soit en tout	14,012,935,429 »	ou en nombres ronds 14 milliards.

Les années 1885 et 1886 n'ont apporté qu'un faible appoint à cet énorme capital.

En 1885, il a été frappé pour 289,400 fr. de pièces d'or, et pour 200,000 fr. de monnaie de bronze.

En 1886, la fabrication des pièces d'or s'est élevée à 23,586,700 fr., celle des pièces d'argent (308,758 pièces de 50 cent.) à 154,379, et celle des pièces de bronze à 200,000 fr.

C'est pour les deux années une valeur nominale de 24,430,479 à ajouter au total déjà posé, qui devient par là même égal à 14,037,365,908 fr.

BIBLIOGRAPHIE. — *Dépenses d'entretien des routes nationales et départementales*, document inédit, communiqué par le ministère des travaux publics. — *État des chemins vicinaux*, document inédit, communiqué par le ministère de l'intérieur. — *Relevé général des marchandises transportées sur les fleuves, rivières et canaux, en 1884*, publié par le ministère des travaux publics. Paris, I. N., 1886. — *Situation des chemins de fer français, au 31 décembre 1884*, publiée par le ministère des travaux publics. Paris, I. N., 1886-1887. — *Documents statistiques sur les chemins de fer en 1884*, publiés par le ministère des travaux publics. Paris, I. N., 1887. — *État général des tramways*, extrait du *Bulletin de statistique des travaux publics*, tome VIII. — *Statistique des postes et des télégraphes, 1884*, communiquée, en manuscrit, par le ministère des postes et télégraphes. — *Compte rendu des opérations de la Banque de France et de ses succursales pendant l'année 1886*. Paris, Paul Dupont, 1887. — *Compte spécial de la fabrication des monnaies*, publié par le ministère des finances. Paris, I. N., 1886.

CHAPITRE XVII.

Sinistres (1884).

Cette statistique est consacrée à l'évaluation des dommages provenant des incendies, de la grêle, de la gelée, des inondations et des pertes de bestiaux. Les pertes qui résultent de ces sinistres sont compensées en partie soit par des dégrèvements d'impôts, soit par des secours distribués aux sinistrés les plus malheureux par le ministre de l'agriculture. Il y a lieu d'ajouter que dans certains cas extraordinaires comme les grandes inondations, l'invasion subite d'une épizootie, etc., des lois spéciales pourvoiraient, dans une large mesure, aux nécessités du moment.

Voici quel a été, depuis 1871, le montant annuel des dommages résultant des divers sinistres :

Estimation en millions de francs.

ANNÉES.	INCENDIES.	GRÊLE.	GELÉE.	INONDATIONS.	PERTES de bestiaux.
1871	38.8	47.6	112.6	4.8	45.3
1872	34.3	67.1	51.9	24.6	30.5
1873	38.5	59.3	247.1	6.8	30.1
1874	46.7	151.6	205.4	6.4	28.5
1875	37.0	91.8	14.8	149.8	28.2
1876	49.9	46.7	78.1	16.8	31.3
1877	45.9	60.3	21.0	9.1	29.8
1878	45.0	77.5	11.1	9.5	31.9
1879	42.5	60.3	35.9	28.2	32.6
1880	55.9	128.4	138.2	11.8	35.5
1881	59.5	83.2	75.9	7.8	30.9
1882	49.3	74.1	42.4	22.0	31.5
1883	45.4	62.2	25.1	21.8	32.7
1884	57.8	72.9(1)	87.3(1)	3.8(1)	31.2

(1) Les pertes constatées en 1884 sont celles qui ont été relevées, pour cause de dégrèvement, par les contrôleurs des contributions directes.

Ce tableau fait ressortir les plus grandes inégalités, principalement pour les sinistres agricoles sujets au dégrèvement, comme la grêle, la gelée et les inondations.

En ce qui concerne les sinistres de cette catégorie, l'évaluation des agents des contributions directes se rapproche assez sensiblement des évaluations plus larges et souvent exagérées des agents locaux. Quant aux incendies, ils ne sont admis au dégrèvement que dans la proportion d'un sixième, par cette raison que les pertes qui en résultent sont, pour la plus grande partie, couvertes par les compagnies d'assurances. Il n'est pas fait de dégrèvement pour les pertes de bestiaux, mais elles participent, dans une proportion notable, aux secours distribués par le ministère de l'agriculture.

En 1884, les pertes constatées par les agents des contributions se sont élevées à 301,713,981 fr. et ont donné lieu à un dégrèvement de 3,447,037 fr.

Dans ce total sont comprises les pertes résultant du phylloxera, qui a à lui seul produit un dommage évalué à 126 millions, sur lesquels il a été alloué 1,160,000 fr. de dégrèvement. 1,493 communes ont été frappées par ce sinistre, et il n'y a pas eu moins de 259,000 habitants lésés.

Quant aux secours, leur montant a été pendant la même année de 3,898,684 fr., correspondant à un dommage de 58,112,530 fr. Le département de la Seine ne figure pas dans la statistique des sinistres ; tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il y a eu à Paris, en 1884, 869 cas d'incendie ayant occasionné un dégât évalué à 6,687,337 francs.

En 1883, le montant des pertes avait été de 7,563,014.

BIBLIOGRAPHIE. — *Statistique annuelle de la France*, tome XIV. Paris, I. N., 1887.

CHAPITRE XVIII.

Assurances (1885).

Les tableaux insérés sous ce titre dans l'*Annuaire* ne concernent que les sociétés à primes fixes dont les opérations sont relevées régulièrement chaque année par le *Moniteur des assurances*. C'est moins une statistique d'assurances proprement dite qu'un tableau financier des principales compagnies, établi d'après leurs comptes. Pour être complet, un pareil travail devrait être rédigé par les soins de l'administration.

I. ASSURANCES SUR LA VIE. — 1° *Assurances*. — En s'en rapportant à l'état de situation des 20 compagnies qui ont fourni leurs comptes et qui sont d'ailleurs les plus importantes, on constate qu'au 31 décembre 1885, la somme totale des capitaux en cours était de 2,937,499,135 fr., ce qui indique, par rapport à l'époque correspondante de l'année précédente, une augmentation de 60,412,509 fr. Pour cette dernière année, l'accroissement avait dépassé 140 millions et il avait atteint 209 millions pour l'année 1883.

En 1885, la production brute s'est élevée à 441,570,046 fr. contre 514,535,794 en 1884, ce qui constitue une diminution de plus de 75 millions.

D'autre part, les capitaux disparus pour quelque cause que ce soit ont atteint une somme de 380,717,559 fr., qui équivaut aux 90 centièmes de la production nouvelle, tandis que l'année précédente la proportion n'était que de 60 p. 100.

Quant aux *sinistres* proprement dits, leur montant a été de 41,255,590 fr., somme supérieure de plus de 6 millions aux sinistres de l'année précédente. Ce chiffre fait ressortir à 1.47 p. 100 le rapport des sinistres aux capitaux en cours, taux extrêmement élevé et qui dépasse de beaucoup la moyenne, laquelle est de 1.25 p. 100.

2° *Rentes viagères*. — On sait que la rente viagère est un contrat par lequel, moyennant l'abandon du capital, on stipule le paiement d'arrérages correspondants à ce capital, fixés d'après l'âge du stipulant et payables pendant la durée de sa vie ou de la vie d'un tiers. Les rentes viagères dont l'effet suit immédiatement le versement du capital constitutif sont appelées *rentes immédiates*. Quand on stipule que l'effet de la rente viagère sera suspendu jusqu'au terme d'un délai déterminé, elle prend le nom de *rente différée*. Enfin cet effet peut, tout en étant immédiat, ne durer que pendant un délai fixé d'avance, la rente est alors dite *rente temporaire*.

En 1885, les rentes immédiates constituées ont été de 3,521,007 contre 2,706,962 en 1884. Les capitaux versés pour les rentes de toute nature ont également augmenté d'environ 6 millions (34 contre 28 millions). Le taux moyen des rentes constituées en 1885 ressort dès lors à 10.11 p. 100, ce qui correspond, d'après le tarif en vigueur, à l'âge moyen de 64 ans et un quart.

Enfin il y a eu en 1885, 2,141,096 fr. de rentes immédiates éteintes, au lieu de 1,650,000 fr. en 1884. De là résulte une nouvelle atténuation aux mauvais résultats produits par les assurances en cas de décès.

II. ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE. — Il existe actuellement en France 344 compagnies d'assurances directes à primes fixes contre l'incendie, toutes constituées sous la forme de sociétés anonymes. Onze de ces compagnies n'ont pas fourni leur rapport, mais leurs opérations n'ont aucune importance et peuvent être négligées sans inconvénient dans une étude générale.

En 1885, les 23 compagnies dont nous nous occupons ont encaissé une somme totale de 97,526,670 fr., dans laquelle les primes nettes figurent pour 90,404,224 fr.

Les dépenses ont atteint 82,323,076 fr. dont 48,898,216 fr. pour sinistres.

Par suite, le bénéfice réalisé ressort à 15,203,594 fr., tandis qu'il n'était que de 12 millions en 1884.

Si l'on fait le rapport des sinistres aux primes, on obtient pour les dix dernières années les résultats suivants qui accusent, pour 1885, une situation assez favorable :

	MILLIONS.	RAPPORTS.
1876	37.9	47.6
1877	39.7	46.7
1878	42.7	47.6
1879	47.3	51.4
1880	59.9	61.5
1881	65.9	71.2
1882	59.3	63.2
1883	50.4	57.8
1884	51.2	57.0
1885	48.9	54.1

III. ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS. — Les 12 compagnies qui ont fourni leur compte au titre *Accidents*, ont encaissé, pendant l'année 1885, 10,570,720 fr., dont 10,061,835 fr. en primes.

Les dépenses ont atteint 10,164,725 fr., ce qui ne laisse qu'un excédent de 405,995 fr.

Les sinistres ont été évalués à 5,511,781 fr., ce qui, par rapport aux primes encaissées, donne lieu à une proportion de 54.8 p. 100, légèrement inférieure à celle de 1884 qui avait été de 55.5.

IV. GRÊLE. — Pour la grêle, on n'a les résultats que de trois compagnies, dont la situation paraît des plus précaires, puisque pour 7,169,795 fr. de recettes, les dépenses se sont élevées à 9,490,808 fr. Les sinistres se sont élevés, de leur côté, à 7,324,470 fr., en excédent sur les primes dont le total n'est que de 6,705,719 fr.

V. ASSURANCES MARITIMES. — Pour les 18 compagnies relevées, et qui toutes appartiennent à la place de Paris, le montant des sinistres a été de 11,628,262 fr. couverts par 19,180,964 fr. de primes.

Les sinistres ont été inférieurs de 2 millions à ceux de 1884.

BIBLIOGRAPHIE. — *Moniteur des assurances*, juillet, août et septembre 1885.

CHAPITRE XIX.

Statistique électorale (1881-1886).

A l'exception du Sénat, qui est élu suivant un mode particulier, et du Président de la République qui est élu par les deux Chambres réunies en congrès, tous les corps politiques, la Chambre des députés, les conseils généraux et d'arrondissement ainsi que les conseils municipaux, procèdent de l'élection par le suffrage universel.

Le suffrage universel se compose de tous les Français qui sont âgés de plus de 21 ans, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi. Depuis 1884, il n'est plus fait de distinction entre les électeurs politiques et municipaux, et il n'y a par suite qu'une seule liste d'électeurs.

D'après les listes arrêtées le 3 mars de chaque année, le nombre des électeurs a suivi, depuis 1881, la marche ci-après :

ÉLECTEURS INSCRITS.

1881	10,179,345
1882	10,194,593
1883	10,171,076
1884	10,204,228
1885	10,276,573
1886	10,341,771

L'augmentation a été, dans l'intervalle, de 162,426 ou de 16 p. 100, tandis que la population française ne s'est accrue que de 12 p. 100. Il en résulte qu'en France la population adulte s'accroît un peu plus vite que la population générale.

La fixation du nombre des députés étant en raison directe du nombre des habitants, à l'exclusion toutefois de celui des étrangers, c'est à la population française proprement dite qu'on a rapporté le nombre des électeurs inscrits. La proportion, qui était de 27.6 en 1881, est, en 1886, de 27.9.

Quand on examine les rapports dont il s'agit par départements, on ne tarde pas à reconnaître que la proportion des électeurs inscrits est à son minimum : 1° dans les

grands centres de population où le fait tient au plus grand nombre d'incapacités électorales ; 2° aux départements reconnus pour leur fécondité et qui produisent le plus d'enfants, l'observation ayant montré que les départements qui sont dans ce cas possèdent relativement moins d'adultes.

Dans le Finistère, en effet, où la natalité est à son maximum, la proportion des électeurs est de 24 p. 100. Elle s'élève à 30 p. 100 dans l'Eure, où la natalité est à son minimum, et l'on pourrait faire une constatation analogue pour la plupart des autres départements.

On trouve dans l'*Annuaire* le relevé des électeurs censitaires pour l'année 1846. Le nombre de ces électeurs était de 240,983, ce qui indique qu'il n'y avait alors que 0.68 électeur pour 100 habitants, moins de 7 pour 1,000 : c'est environ 40 fois moins qu'aujourd'hui.

Les *conseils municipaux* sont nommés, comme on l'a déjà dit, par le suffrage universel. Le nombre des conseillers est d'ailleurs réglé par la loi du 5 avril 1884, d'après l'importance des communes.

Les communes de moins de 500 habitants en nomment 10 ; celles de 501 à 1,500, 12 ; celles de 1,501 à 2,500, 16 ; celles de 2,501 à 3,000, 21 ; celles de 3,501 à 10,000, 23 ; celles de 10,001 à 30,000, 27 ; celles de 30,001 à 40,000, 30 ; celles de 40,001 à 50,000, 32 ; celles de 50,001 à 60,000, 34 ; les communes au-dessus de 60,000, 36 ; enfin, Paris nomme 1 conseiller par quartier, soit 80 pour l'ensemble de la capitale.

En multipliant le nombre des communes de chacune de ces catégories par le nombre des conseillers qui leur sont accordés, on obtient, pour la France entière, le nombre réglementaire des conseillers municipaux. Ce nombre est de 430,397, ce qui correspond, tant est grand en France le nombre des petites communes, à un peu moins de 12 conseillers par commune (11.9).

Quant au Sénat, son mode d'élection est régi par des dispositions spéciales. En vertu de la loi organique étaient réputés électeurs sénatoriaux, les délégués des communes à raison d'un par conseil municipal, les conseillers d'arrondissement, les conseillers généraux et les députés.

D'après ces règles, le nombre des électeurs sénatoriaux s'élèverait à 43,127.

La loi du 9 décembre 1884 a modifié, par son article 6, la composition de la liste électorale du Sénat, mais simplement en ce qui concerne les délégués des communes dont le nombre varie suivant les catégories déjà établies pour la formation des conseils municipaux, à raison des chiffres 1, 2, 3, 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24 ; 30 électeurs étant réservés à Paris.

Le calcul fournit dès lors 69,548 délégués communaux et, en ajoutant les conseillers d'arrondissement, les conseillers généraux et les députés, on arrive à un total général de 76,536 électeurs sénatoriaux, nombre qui n'atteint pas le double du précédent.

De leur côté, les délégués communaux seuls ont presque triplé (2.93).

Si, comme il y a lieu de le supposer, le législateur de 1884 a eu pour but de favoriser l'élément urbain, les règles posées n'ayant pas tenu un compte suffisant des lois de répartition de la population, sont loin d'avoir répondu à ce desideratum. C'est ainsi, par exemple, que le Finistère, qui est un département rural, a vu le nombre de ses électeurs presque quadrupler (3.82), tandis que dans le Rhône, où l'élément urbain est très prononcé, le nombre des électeurs ne s'est accru que de

moitié (1.50). Or, cette comparaison pourrait être faite pour un grand nombre de départements placés dans les mêmes conditions relatives.

BIBLIOGRAPHIE. — *Relevé par département des listes électorales*, communiqué par le ministère de l'intérieur. — *Bulletin des lois*. Lois du 5 avril et du 9 décembre 1884.

CHAPITRE XX.

Statistique militaire (1884).

I. RECRUTEMENT DE L'ARMÉE (1). — En ce qui concerne l'armée, on peut dire que, depuis 1873, notre législation se résume par ces quelques mots : Tout Français valide doit le service militaire personnel depuis 20 ans jusqu'à 40 ans, soit dans l'armée active, soit dans la réserve, soit dans l'armée territoriale et la réserve de cette dernière armée.

On ne parlera ici que de l'armée active, et l'on va voir dans quelle mesure son recrutement se conforme au principe fondamental qu'on vient de rappeler.

Le nombre des jeunes gens inscrits sur la liste de tirage de la classe 1883 et qui ont passé devant les conseils de révision en 1884, a été de 313,951. C'est le nombre des jeunes gens qui ont accompli leur 20^e année en 1883. En rapportant ce nombre aux naissances masculines de 1863 qui se sont élevées à 490,000 environ, dans la partie de la France restée en notre possession, on trouve que sur 100 naissances il en reste, vingt ans après, 64. Ce rapport confirme le résultat de la table générale de mortalité calculée par le service de la statistique générale sur la population française prise dans son ensemble, et dépasse d'une unité celui que fournit la table que Deparcieux a établie au XVIII^e siècle sur les têtes choisies.

Sur les 313,951 jeunes gens qui forment l'effectif total de la classe, la première défalcation a porté sur les jeunes gens reconnus impropres à tout service et, par suite, exemptés définitivement. Le nombre de ces exemptés est de 37,842 ou de 12 p. 100.

Cette réduction faite, la liste de recrutement ne comprend plus que 276,109 hommes sur lesquels 138,926 ont été appelés sous les drapeaux, 100,445 pour un service de cinq ans et 38,481, dernière partie du contingent, pour un service d'un an.

Le contingent fourni, il reste un effectif de 137,171 hommes. Lequel se décompose comme suit :

Jeunes gens dispensés du service d'activité en temps de paix, à titre d'orphelins, fils de veuve, frères de militaires sous les drapeaux, etc. 50,463

Ceux qui sont dispensés conditionnellement de ce service, comme les élèves des écoles polytechnique et forestière, les professeurs, instituteurs, séminaristes, etc., auxquels il convient d'ajouter les engagés conditionnels (volontaires d'un an). 31,525

Ceux qui, pour défaut de taille ou infirmités peu graves, sont dispensés du service dans l'armée active, mais ont été reconnus propres au service auxiliaire 16,080

Ceux qui, n'ayant pas la taille réglementaire, ou qui ont été reconnus

(1) *Compte rendu sur le recrutement de l'armée pendant l'année 1884*, publié par les ordres du Ministre de la guerre. Paris, I. N., 1885.

comme trop faibles de constitution, sont ajournés, pendant deux ans à un nouvel examen et peuvent être ensuite envoyés soit au service actif, soit au service auxiliaire. 39,103

L'examen médical n'est pas le seul que subissent les jeunes gens de la classe. Ils sont soumis à un autre examen qui intéresse particulièrement la statistique, c'est celui de l'instruction.

Il nous suffira d'indiquer ici qu'en ne tenant pas compte de 9,244 individus dont on n'a pu vérifier l'instruction, on a reconnu que 39,437 jeunes gens ne savaient ni lire ni écrire sur un total de 304,707, ce qui donne 12 p. 100 seulement pour la proportion des illettrés.

La proportion est d'ailleurs la même dans les contingents actif ou auxiliaire.

Quant aux volontaires d'un an, qui ont été en 1884 au nombre de 4,604 : 2,530 ont été reçus sans examen, en leur qualité de bacheliers ou d'élèves des grandes écoles ; 2,074 ont été reçus après examen, 591 à titre d'agriculteurs, 854 de commerçants et 629 d'industriels.

Au point de vue de la taille, 123,651 jeunes gens ont été examinés. Ils appartiennent tous au service actif :

De 1 ^m ,54 à 1 ^m ,62 . . .	39,785
1 ,63 à 1 ,66 . . .	38,623
1 ,67 à 1 ,72 . . .	41,020
1 ,73 et au-dessus. .	14,223
	<u>133,651</u>

Ces résultats font ressortir la taille moyenne à 1^m,654.

Un tableau rétrospectif qui, malgré la différence des législations, donne des chiffres comparables, permet d'indiquer les principaux faits du recrutement depuis 1831. Nous allons le résumer à grands traits.

Tableau rétrospectif du recrutement.

ANNÉES.	FORCE de la classe.	NOMBRE des examinés.	EXEMPTIONS			DEGRÉ D'INSTRUCTION.	
			légales.	pour infirmité.	par défaut de taille.	Ne savent ni lire ni écrire.	Examinés.
1833	285,805	171,854	28,863	48,175	15,078	131,011	274,674
1843	304,998	179,059	27,839	58,622	12,672	118,790	294,845
1853	301,495	255,456	39,780	62,376	15,329	99,548	291,910
1863	325,127	204,641	35,747	57,659	11,421	86,671	316,769
1873	296,504	296,504	42,933	67,368	7,073	51,620	286,978
1883	313,951	313,951	50,463	85,879	7,158	37,437	304,707

On déduit de ces nombres les rapports ci-après, auxquels nous ajoutons une colonne pour la taille moyenne :

ANNÉES.	PROPORTION P. 100 EXAMINÉS, des exemptés et des ajournés.			TAILLE moyenne.
	Par infirmité.	Par défaut de taille.	Illettrés p. 100 examinés.	
1833	28.1	8.8	47.7	1,657
1843	32.7	7.1	40.3	1,654
1853	24.4	6.0	34.1	1,654
1863	27.5	5.6	27.4	1,654
1873	22.7	2.4	18.0	1,646
1883	27.4	2.3	12.3	1,651

Si la proportion des exemptions pour infirmités a subi des variations qui aboutissent néanmoins à un certain progrès, les exemptions en ajournement pour défaut de taille n'ont cessé de diminuer et sont même devenues relativement très rares depuis l'abaissement de la taille minima réglementaire à 1^m,55. Il y a toutefois tendance à une diminution de la taille.

Ce que ce tableau indique de particulièrement satisfaisant, c'est la diminution rapide des illettrés. En 50 ans, leur proportion est descendue de 48 à 12 p. 100. Ce beau résultat concorde avec les progrès incessants de l'instruction primaire dans notre pays.

II. EFFECTIF ET ÉTAT SANITAIRE DE L'ARMÉE (1884). — Chaque année, le conseil de santé de l'armée est tenu d'étudier les conditions sanitaires de tous les hommes présents sous les drapeaux. Il consigne ses observations dans un volume qu'on peut considérer comme l'annexe de celui du recrutement. Il a été extrait de ce travail, pour l'*Annuaire statistique de la France*, deux tableaux dont le premier fait connaître, pour chaque arme, l'effectif moyen présent ; les jours de présence, tant au corps qu'à l'hôpital, à l'infirmerie et à la chambre, ainsi que les décès survenus, et le second, la mortalité afférente à chaque corps d'armée, d'après le grade, l'âge et les conditions de service des hommes qui les composent.

Pour l'ensemble des armes, le total des journées de présence se décompose ainsi :

Au corps	160,420,471
A l'hôpital.	2,683,653
A l'infirmerie	1,730,337
A la chambre	2,124,491
Total	166,958,952

Ce total correspond à un effectif moyen présent de 456,172 officiers et soldats.

On peut considérer comme disponibles les hommes présents au corps, et comme indisponibles ceux qui sont présents à l'hôpital, à l'infirmerie ou à la chambre. D'après cela, la proportion des hommes disponibles se trouve être de 96 p. 100 ; mais cette proportion est loin d'être la même suivant les armes, elle est la moindre possible dans les pénitenciers et dans les ateliers de condamnés.

La mortalité de l'armée n'est pas excessive, elle n'est que de 7.6 pour 1,000. Mais ici les variations sont bien plus accusées que pour la disponibilité. C'est ainsi que dans les compagnies de discipline, par exemple, la mortalité atteint 27.2, tandis qu'elle descend à 7.1 pour l'infanterie de ligne et même à 5.1 pour les régiments du génie.

Mêmes différences en ce qui concerne les différents corps. En laissant de côté les corps d'Afrique où la mortalité varie de 12 à 14 p. 1,000, il y a trois corps en France, le 15^e, le 16^e et le Gouvernement de Paris où la mortalité varie de 10 à 12 p. 1,000. La mortalité la plus faible appartient aux 8^e et 7^e corps.

Si l'on considère la mortalité moyenne par grade, on constate que la moindre mortalité appartient aux sous-officiers et la plus forte aux soldats. Les officiers qui, d'ailleurs, sont en moyenne d'un âge plus élevé que la troupe, occupent à cet égard le rang intermédiaire.

Par âge, la plus forte mortalité frappe les soldats proprement dits, 8.2. Elle est plus faible pour les engagés volontaires et même pour les hommes qui dépassent 25 ans.

Toutefois, les hommes rengagés ou commissionnés qui sont, en général, d'âge assez avancé, ont été soumis en 1884 à une mortalité toute exceptionnelle (21.2 pour 1,000) au lieu de 12.1 en 1883.

Sur les 3,484 décès constatés dans l'armée en 1884, 3,174 sont dus à la maladie, 57 à des accidents et 253 au suicide.

En définitive, la mortalité de 1884 a été très faible et bien au-dessous de la moyenne ordinaire, car, dans un intervalle de 10 ans, on peut citer cinq années : 1875, 1876, 1880, 1881, 1882, pendant lesquelles elle a varié de 10.4 à 12.6 pour 1,000.

BIBLIOGRAPHIE. — *Compte rendu des opérations du recrutement en 1884*, publié par le ministère de la guerre. Paris. I. N., 1886. — *Statistique médicale de l'armée en 1884*. Paris, I. N., 1887.

CHAPITRE XXI.

Finances et impôts (1884-1887).

I. ÉTABLISSEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DE L'EXERCICE 1887. — Le budget général de l'exercice 1887 comprend, comme ceux des années précédentes, le budget ordinaire, le budget sur ressources spéciales et le budget sur ressources extraordinaires, sans compter les budgets annexes qui sont rattachés pour ordre au budget général :

Ces divers budgets se divisent ainsi qu'il suit en recettes et en dépenses :

	RECETTES.	DÉPENSES.
Budget ordinaire	2,957,994,090	2,957,388,964
— sur ressources spéciales . . .	467,123,452	467,123,452
— sur ressources extraordinaires.	171,409,400	171,409,400
	<u>3,596,526,942</u>	<u>3,595,921,816</u>
Excédent des recettes.	605,126 fr.	
Budgets annexes.	79,124,758	79,124,758

Voici maintenant quelles étaient les évaluations adoptées pour l'exercice 1886 :

	RECETTES.	DÉPENSES.
Budget ordinaire	3,016,087,060	3,015,474,036
— sur ressources spéciales . . .	472,046,737	472,046,737
— sur ressources extraordinaires.	163,508,200	163,508,200
	<u>3,651,641,997</u>	<u>3,651,028,973</u>
Excédent des recettes.	613,024 fr.	

On en conclut que le budget des dépenses de 1887 est inférieur de 55,107,157 francs à celui de l'exercice précédent.

En ce qui concerne le budget ordinaire, les recettes ont été soumises à un classement nouveau destiné à faire ressortir les produits des monopoles et exploitations industrielles de l'État, les ressources exceptionnelles et les recettes d'ordre ou venant en atténuation de dépenses. C'est ainsi que le monopole des allumettes, des poudres et des tabacs, les postes et les télégraphes, ont fait l'objet d'un paragraphe spécial, au lieu d'être compris, comme auparavant, dans les impôts et revenus indirects et que, pour citer un autre exemple, l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, qui figurait auparavant dans les divers revenus du budget, a été reporté au paragraphe des impôts et revenus indirects.

Le rapprochement suivant, que nous faisons sur le budget de 1886, indiquera les résultats produits par la différence des méthodes :

Budget ordinaire de 1886.

ANCIEN CLASSEMENT.		NOUVEAU CLASSEMENT.	
§ 1 ^{er} . Impôts directs. . .	436,198,946	§ 1 ^{er} . Impôts directs. . .	436,198,946
§ 2. Produits domaniaux. .	53,412,494	§ 2. Impôts et revenus in-	
§ 3. Impôts et revenus in-		directs	1,850,675,340
directs	2,374,847,500	§ 3. Monopoles.	578,307,165
§ 4. Divers revenus. . .	94,545,730	§ 4. Produit domaniaux .	55,169,167
§ 5. Produits divers du		§ 5. Produits divers du	
budget	53,554,774	budget	31,323,557
	3,012,559,444	§ 6. Ressources excep-	
Prélèvement sur les re-		tionnelles	9,002,692
cettes de la dotation de		§ 7. Recettes d'ordre . .	55,010,193
l'armée.	3,527,626	Total égal.	3,016,087,060
Total	3,016,087,060		

Suivant ce nouveau classement, le budget ordinaire de 1887 se décompose comme il suit :

§ 1 ^{er} . Impôts directs.	440,270,690
§ 2. Impôts et revenus indirects.	1,802,850,300
§ 3. Monopoles de l'État.	580,447,925
§ 4. Produits domaniaux.	47,560,880
§ 5. Produits divers du budget	28,581,854
§ 6. Ressources exceptionnelles.	1,082,465
§ 7. Recettes d'ordre	57,199,976
	<u>2,957,994,090</u>

Les impôts directs comprennent au budget ordinaire les articles suivants :

Contributions directes (fonds généraux) . . .	403,758,700	} 440,270,690
Taxes spéciales assimilées (id.).	27,866,000	
Contributions de l'Algérie.	8,645,990	

On voit, par l'état qui précède, que le total des impositions directes s'élève à 403,758,700 fr. Cette somme comprend à la fois l'état des contributions directes à imposer en principal et en centimes additionnels.

Voici quelle est la décomposition de cette somme, rapprochée de l'impôt en principal :

	FONDS GÉNÉRAUX.	PRINCIPAL des contributions.
Contribution foncière. { Propriétés non bâties . . .	118,570,000	118,595,979
{ Propriétés bâties	61,400,000	60,329,706
— personnelle et mobilière.	71,136,000	59,387,718
— des portes et fenêtres.	47,130,600	40,229,264
— des patentes.	104,905,600	83,000,000
Taxe de 1 ^{er} avertissement.	616,500	»
	<u>403,758,700</u>	<u>361,542,667</u>

Quant aux fonds pour dépenses spéciales, qui constituent le premier paragraphe de cette contribution, ils s'élèvent à 364,665,476 fr., ce qui porte le total général des contributions directes à 768,428,876 fr.

En comparant les trois premières contributions au principal, on trouve que de 1883 à 1887 il y a eu les différences ci-après :

	1883.	1887.	AUGMENTA- TION.	DIMINU- TION.
Contribution { Propriétés non bâties.	118,754,706	118,595,979	»	158,727
foncière . { Propriétés bâties. . .	56,222,762	60,329,706	4,106,944	»
Contribution personnelle et mobilière.	53,919,417	59,387,718	5,368,301	»
— des portes et fenêtres .	37,534,122	40,229,264	2,695,142	»

On voit par là que si la contribution foncière a diminué pour les propriétés non bâties, celle des propriétés bâties s'est accrue de 7 p. 100, comme celle des portes et fenêtres; l'augmentation a été de 10 p. 100 pour la contribution personnelle et mobilière.

II. COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES DE L'EXERCICE 1884. — Le budget voté en 1884 avait prévu un chiffre de recettes de 3,981,548,992^f11^c

D'après le compte définitif de cet exercice, les recouvrements se sont élevés à 3,931,899,769 75

Il y a donc eu sur les recouvrements une moins-value de 59,649,222^f36^c

Bien que la plus-value ait été pour les contributions directes de 20,084,574 03

Le principal intérêt qu'offre le résumé du compte réside dans le classement des recettes et des autres branches de revenus entre les divers départements; aussi n'a-t-on pas hésité dans l'*Annuaire* à reproduire la plupart de ces tableaux départementaux.

Le premier de ces tableaux récapitule par département toutes les recettes, de sorte qu'on peut juger de la valeur contributive totale de chaque département.

Il y a lieu toutefois de faire remarquer à ceux qui voudraient tirer parti de ce tableau que certaines recettes ne portent que sur les départements où on les perçoit. Tous les départements, en effet, n'ont pas de bureaux de douanes et ne renferment pas des propriétés ou des forêts de l'État. Pour d'autres branches de revenus comme, par exemple, l'impôt de 3 p. 100 sur les valeurs mobilières, on peut constater que le seul département de la Seine figure pour 40 millions, lorsque la recette totale de la France ne dépasse pas 47 millions. Il est évident que c'est à Paris que se fait presque la totalité de la perception, bien que tous les départements contribuent plus ou moins à cet impôt.

On ne saurait donc prendre trop de précautions dans une étude de ce genre.

Dans un dernier tableau, on a indiqué la situation financière de la France d'après les résultats propres à chaque exercice. Ce tableau, qui renferme les résultats définitifs des budgets depuis 1815 jusqu'en 1883 inclusivement, permet de constater que sur les 70 années d'observation, 27 années seulement ont offert un excédent plus ou moins fort de recettes, tandis que 43 se sont trouvées en déficit.

III. SITUATION FINANCIÈRE DES COMMUNES ET DES DÉPARTEMENTS. — Depuis 1878, le ministère de l'intérieur dresse, pour chacune des communes de France, le bilan de leur situation financière, établi d'après les budgets de l'exercice.

Ce tableau que l'*Annuaire* résume : 1° pour les villes chefs-lieux de département; 2° pour les villes non chefs-lieux de plus de 20,000 âmes, contient, à côté d'une colonne affectée aux revenus ordinaires des communes, une colonne faisant ressortir le nombre total des centimes communaux. Comme on a inscrit à côté de ces deux colonnes la valeur du centime, il suffit de multiplier le nombre des cen-

times par cette valeur pour obtenir le montant des impositions de chaque commune. Ce chiffre, réuni à celui des revenus ordinaires, fait connaître approximativement le montant des recettes ordinaires de la commune, à l'exclusion cependant du produit des prestations en nature affecté aux chemins vicinaux.

La situation financière des communes est résumée dans un tableau récapitulatif par département dont les totaux sont superposés à ceux des huit années précédentes, ce qui permet de se rendre compte des progrès accomplis.

Bien que le nombre des communes se soit accru dans l'intervalle de 36,056 à 36,117, la superficie moyenne des communes n'a pas changé; elle se maintient à 1,462 hectares.

Les revenus annuels ont plus ou moins varié. Ils étaient de 474 millions en 1885, ils ne sont plus en 1886 que de 470 millions, mais ils n'étaient que de 424 millions en 1879. La réduction qui s'est opérée de 1885 à 1886 doit être attribuée au budget de la ville de Paris, dont les prévisions sont inférieures de plus de 6 millions à celles de l'exercice précédent.

Le petit tableau ci-après indique le mouvement qui s'est opéré, à 8 ans d'intervalle, entre le nombre des communes, suivant l'importance de leurs centimes.

NOMBRE DES COMMUNES imposées.	1878.	1886.	AUGMEN- TATION.	DIMINU- TION.
De moins de 15 centimes . . .	5,537	3,978	»	1,559
De 15 à 30 centimes	8,801	8,082	»	719
De 31 à 50 —	9,363	9,459	96	»
De 51 à 100 —	9,238	10,509	1,271	»
Au-dessus de 100 centimes . .	3,117	3,999	882	»

Le nombre des centimes ordinaires, qui était de 1,310,459 en 1878, s'élève aujourd'hui à 1,467,040; celui des centimes extraordinaires s'est élevé, dans le même intervalle, de 402,435 à 440,558. L'augmentation des centimes extraordinaires est relativement la plus forte, mais il ne faut pas oublier que ces impositions sont destinées à des améliorations dont l'avenir profitera.

La moyenne des impositions communales n'a pas sensiblement varié; de 48 elle s'est élevée à 53.

Nous n'insisterons pas sur les revenus des octrois et des bureaux de bienfaisance, dont il est fait mention dans d'autres paragraphes de ce travail.

Si nous passons maintenant à la situation financière des départements, nous trouvons que la valeur moyenne du centime départemental est de 41,200 fr., mais pendant qu'il s'élève à 615,279 fr. dans le département de la Seine, il descend à 7,600 dans les Hautes-Alpes.

Dans la colonne des centimes ordinaires, sont compris: 1° 25 centimes additionnels au principal des deux premières contributions directes; 2° un centime additionnel au principal des quatre contributions directes; 3° 7 centimes spéciaux additionnels au principal des quatre contributions directes, destinés au service vicinal; 4° enfin 4 centimes spéciaux additionnels aux mêmes contributions, destinés au service de l'instruction publique.

Ces 37 centimes, qui constituent la dotation du budget ordinaire, sont supportés par tous les départements dans les limites du maximum fixé par la loi des finances. Ce maximum est toutefois dépassé dans quatre départements pour complément de dépenses du cadastre.

Quant aux centimes extraordinaires, le maximum réglementaire est de 12 centimes, mais ce maximum est dépassé dans la plupart des départements.

En résumé, la moyenne du centime ordinaire est de 37.11 (au lieu de 37) et celle du centime extraordinaire de 21.48 (au lieu de 12), ce qui donne une moyenne générale de 58.59.

Le montant des produits éventuels ordinaires, 59,164,411 fr., comprend une somme de 58,343,411 fr. provenant de contingents communaux, de subventions diverses et de souscriptions particulières.

Le total des produits éventuels propres aux départements s'élève à 1,221,000 fr.

Enfin, le montant des produits éventuels extraordinaires, 37,671,850 fr., comprend une somme de 34 millions provenant des emprunts.

BIBLIOGRAPHIE. — *Lois sur le budget général des recettes et des dépenses de l'exercice 1887* (19 juillet 1886 et 17 février 1887). — *Compte définitif des recettes de l'année 1884*, rendu par le Ministre des finances. Paris, I. N., 1886. — *Compte rendu général de l'administration des finances pour 1884*. Paris, I. N., 1886. — *Situation financière des communes et des départements pour 1886*, publiée par le Ministre de l'intérieur. Melun, I. A., 1887.

CHAPITRE XXII.

Octrois et consommations (1884).

La statistique financière des octrois est établie par l'administration des contributions indirectes, et c'est d'après ses relevés qu'on a pu dresser, dans l'*Annuaire*, un tableau rétrospectif résumant la marche progressive des revenus de tous les octrois de France pour la longue période qui s'étend de 1831 à 1884.

On peut se faire une idée de ce mouvement par les chiffres ci-après :

ANNÉES.	NOMBRE des octrois.	PRODUIT BRUT y compris les recettes accessoires (millions).		
		Paris.	Autres octrois.	Total.
1834	1,437	28.0	40.9	68.9
1844	1,458	33.0	49.0	82.0
1854	1,439	42.5	51.8	94.3
1864	1,517	91.3	85.7	177.0
1874	1,525	97.9	103.2	201.1
1884	1,524	142.1	142.3	284.4

On voit que, bien que le nombre des octrois soit resté à peu près stationnaire, puisqu'en 50 ans il n'a augmenté que de 87, le produit des octrois a quadruplé. Le mouvement a été plus rapide d'ailleurs pour l'octroi de Paris que pour l'ensemble des octrois de province, puisque, partis de moins haut, ses revenus sont, à eux seuls, aussi élevés que le revenu total de tous les autres octrois réunis.

En ne tenant pas compte des recettes accessoires, que leur peu d'importance permet de négliger, on trouve que, par rapport à la population comprise dans le rayon des octrois, la recette brute par habitant est :

Pour Paris, de. 62^f 93^c par habitant.
Pour l'ensemble des autres octrois, de. 14 61 —

Ces recettes se décomposent ainsi qu'il suit, suivant les diverses catégories du tarif :

	OCTROI DE PARIS.	OCTROIS DE PROVINCE.	TOTAL.
	francs.	francs.	francs.
Vins.	48,664,248	24,818,568	73,482,816
Cidres	1,231,302	3,288,100	4,519,402
Alcools.	11,811,588 (1)	9,291,634	21,103,222
Huiles	5,283,211	1,017,351	6,300,562
Autres liquides	10,186,863	12,738,432	22,925,295
Comestibles.	30,262,506	47,129,145	77,391,651
Combustibles	11,964,408	15,610,369	27,574,777
Fourrages.	5,000,287	10,173,717	15,174,004
Matériaux.	12,295,281	16,556,034	28,851,315
Objets divers	2,445,290	1,672,967	4,118,257
	139,144,984	142,296,317	281,441,301

Nous nous contenterons de faire remarquer qu'il résulte de ce tableau qu'à Paris le produit de la taxe sur les boissons et liquides forme plus de la moitié (55 p. 100) du produit total, tandis que pour les octrois de province réunis la proportion n'est que d'un peu plus du tiers (36 p. 100).

Le tableau de la situation financière des octrois auquel nous avons emprunté tous ces chiffres, fait ressortir en regard des produits les quantités taxées pour les trois articles suivants : vins, cidre et alcool, ce qui permet d'en calculer la consommation moyenne :

	CONSUMMATION PAR HABITANT (litres).	
	Paris.	Autres octrois.
Vin	207.23	114.88
Cidre	13.92	37.70
Alcool	6.69 (2)	6.02

En comparant ces rapports à ceux des années précédentes, on constate que la consommation du vin a diminué assez sensiblement à Paris, tandis qu'il y a eu une augmentation très sensible dans la consommation de l'alcool. Mêmes résultats pour la province, mais dans une mesure plus faible qu'à Paris.

Indépendamment des tableaux financiers qu'on vient d'analyser et qui se rapportent à tous les octrois sans exception, l'*Annuaire* consacre plusieurs tableaux à la statistique des principales consommations, mais simplement pour les villes chefs-lieux de département. Les constatations portent sur le pain, les vins, l'alcool, le cidre et ses congénères, la bière, le vinaigre de vin, les huiles et, en dernier lieu, la viande.

On se bornera à étudier quelques-unes de ces consommations pour les villes de plus de 100,000 âmes.

Pain. (Résultats moyens.)

	POPULATION comprise dans le rayon de l'octroi.	NOMBRE des boulangers.	CONSOMMATION annuelle par habitant.	CONSOMMATION journalière.	PRIX MOYEN de la 1 ^{re} qualité.
			kilogrammes.	grammes.	
Marseille	269,340	525	210	574	0.40
Toulouse	127,196	133	211	576	0.37
Bordeaux.	217,090	253	186	508	0.38
Saint-Étienne	114,862	300	182	497	0.44
Nantes	117,555	90	287	784	0.39
Lille.	145,113	210	218	595	0.35
Lyon.	347,619	646	179	489	0.40
PARIS	2,269,023	1,781	152	415	0.37
Rouen	105,860	97	183	500	0.39
Le Havre.	105,540	162	191	522	0.39

(1) Non compris 2,109,946 pour les alcools taxés dans le bureau spécial de Vincennes.

(2) 8.13 si l'on comprend l'alcool taxé à Vincennes.

Il résulte de ce tableau que la consommation journalière d'un habitant serait d'environ un demi-kilogramme. Toutefois, la consommation est bien plus forte à Nantes, tandis qu'elle n'est que de 415 grammes à Paris. Comme le pain n'est pas taxé à l'octroi, les chiffres ci-dessus doivent être acceptés avec quelque réserve.

<i>Vin.</i>			
	CONSUMMATION totale.	CONSUMMATION annuelle par habitant.	PRIX MOYEN de l'hectolitre en cave.
	— hectolitres.	— litres.	— francs.
Marseille	495,632	184	56
Toulouse	257,467	202	35
Bordeaux	463,406	212	45
Saint-Étienne	217,778	189	35
Nantes	173,822	147	80
Lille	37,734	26	85
Lyon	693,399	199	48
PARIS	4,581,949	201	»
Rouen	51,887	49	80
Le Havre	43,933	41	90

Dans la plupart de ces grandes villes, la consommation du vin est assez importante. Il n'y a d'exception à faire que pour Lille où la boisson commune est la bière, et pour Rennes et le Havre où l'on consomme principalement du cidre.

<i>Viande.</i>						
	CONSUMMATION totale.	CONSUMMATION annuelle par tête.	PRIX MOYEN DU KILOGRAMME.			
	— kilogrammes.	— kilogrammes.	Bœuf.	Veau.	Mouton.	Porc.
	—	—	—	—	—	—
Marseille	16,992,019	63	1.55	2.00	1.70	1.60
Toulouse	6,933,374	54	1.40	1.70	1.80	1.10
Bordeaux	14,198,452	67	2.40	2.40	2.40	2.10
Saint-Étienne	5,909,496	51	1.45	1.70	1.76	1.25
Nantes	5,256,847	44	1.75	2.13	2.18	1.35
Lille	7,214,982	49	1.90	2.50	2.20	2.00
Lyon	23,446,338	69	1.45	1.07	1.64	1.60
PARIS	171,971,074	76	»	»	»	»
Rouen	6,806,038	64	1.68	1.62	2.01	1.28
Le Havre	5,283,594	50	1.60	2.00	2.10	1.70

C'est Paris qui consomme le plus de viande, et Nantes, le moins. On a vu que c'est à Nantes qu'on mange le plus de pain. Quant aux prix, ce sont ceux constatés à l'octroi, mais ils s'élèvent plus ou moins considérablement à la vente au détail.

BIBLIOGRAPHIE. — *Statistique annuelle*, tome IV, publiée par le ministère du commerce et de l'industrie. Paris, I. N., 1887.

CHAPITRE XXIII.

Algérie (1884).

La plupart des documents insérés dans l'*Annuaire* sont extraits de la *Statistique générale de l'Algérie*, dont le dernier volume, s'appliquant aux années 1882, 1883 et 1884, a paru en 1885. Quelques tableaux particuliers ont été empruntés à certaines statistiques spéciales publiées en France, parmi lesquelles nous citerons la *Statistique judiciaire*, la *Statistique minérale*, celle des chemins de fer, la *Situation financière des communes*, etc. On est arrivé par là à pouvoir donner une idée aussi complète que possible de la situation de cette grande colonie.

I. TERRITOIRE ET POPULATION. — L'Algérie forme aujourd'hui comme une annexe de la France. La juridiction civile y domine ; toutefois, il reste un vaste territoire, très peu peuplé, ou peut-être dont on ne connaît pas exactement la population, qui est encore régi par l'autorité militaire.

D'après le dernier dénombrement opéré en 1886, le nombre des circonscriptions communales, dans les deux territoires, s'élevait à 350, ayant ensemble une population de 3,910,399 habitants.

Territoire civil. — Communes de plein exercice, 232 ; communes mixtes, 78. — Population, 3,324,475.

Territoire de commandement. — Communes mixtes, 8 ; Communes indigènes, 15. Population, 585,924.

Cette population se répartit ainsi qu'il suit par département :

	TERRITOIRE civil.	TERRITOIRE de commandement.	TOTAL.
Alger.	1,202,768	177,773	1,380,541
Constantine . .	1,369,153	197,266	1,566,419
Oran	752,554	210,885	963,439
	<u>3,324,475</u>	<u>585,924</u>	<u>3,910,399</u>

L'armée figure dans ces totaux. Son effectif au 31 décembre 1884 comportait 53,647 officiers et soldats et 14,850 chevaux.

On manque de données précises sur l'étendue territoriale de l'Algérie qu'on suppose être presque égale à celle de la France. Toutefois, l'on trouve dans le volume de la *Situation financière des communes en 1886*, que sur 306 communes mixtes ou de plein exercice ayant une population de 2,861,613 habitants, le territoire occupé est de 11,991,929 hectares.

Ce qui porte la population spécifique de cette agglomération à 24 habitants par kilomètre carré.

Mouvement de la population. — En l'absence de données assez précises sur la population correspondante, la statistique des mariages, naissances et décès ne peut être régulièrement faite. Il suffira d'analyser ici les résultats totaux des années 1882, 1883 et 1884.

	EUROPÉENS.	ISRAÉLITES.	MUSULMANS.
Mariages.	9,430	1,118	103,622
Divorces.	2	»	44,393
Naissances	44,203	6,528	235,187
Décès.	<u>37,924</u>	<u>4,121</u>	<u>198,350</u>
Excédent des naissances sur les décès.	6,279	2,407	36,837
Décès p. 100 naissances	85.8	63.1	84.3

Dans le nombre des décès indigènes, on a compris 2,061 décès *militaires*. Le chiffre des décès pour la population coloniale doit donc être ramené à 35,863, ce qui donne, en chiffres ronds, 81 décès seulement par 100 naissances.

Les chiffres indiqués pour les Musulmans, en raison même de la négligence de ces derniers à faire les déclarations prescrites par la loi, ne doivent, d'ailleurs, être considérés que comme approximatifs.

II. JUSTICE CRIMINELLE. — Les documents insérés dans l'*Annuaire* sont empruntés au Compte général de la justice criminelle, dont nous avons présenté l'analyse pour la France, mais qui contient également le compte de l'Algérie.

Le nombre des affaires déferées au parquet s'est élevé en 1884 à 24,196, dont 11,811 ont été poursuivies et 10,345 laissées sans poursuite.

729 accusés ont passé aux assises, sur lesquels 175 ont été acquittés ;

11,540 ont été déferés aux tribunaux correctionnels qui en ont acquitté 1,027.

64,770 ont comparu devant les tribunaux de simple police. Il en a été acquitté 4,447.

Il y a eu pendant la même année 40 condamnations à mort, dont une seule a été suivie d'exécution.

Juridiction civile et commerciale. — 861 affaires ont été jugées contradictoirement par la Cour d'appel d'Alger, 12,045 par les tribunaux civils, 8,745 par les tribunaux de commerce ou les tribunaux civils jugeant en matière commerciale. Enfin il a été dressé 50,005 actes notariés.

Les juges de paix ont expédié, en tribunal, 26,707 affaires et en ont concilié 64,326.

Quant aux affaires musulmanes et kabyles, qui ne figurent pas dans les résumés précédents, 4,017 ont été jugées par la Cour et par les tribunaux, et 20,875 par les juges de paix.

Établissements pénitentiaires. — Les établissements pénitentiaires de l'Algérie comprennent 3 maisons centrales, dont 1 de femmes, 17 prisons civiles recevant des hommes et 15 des femmes ou des filles. Il y a lieu d'y joindre la colonie agricole de Mzéra. Tous ces établissements réunis ont reçu 14,591 individus, transfèrements compris : 15,725 ont été libérés, 25 se sont évadés, il y a eu 85 décès.

En définitive, la population qui restait dans ces prisons était, au 31 décembre 1884, de 2,730. Il y en avait eu 3,231 le 31 décembre précédent.

III. ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS ET CHARITABLES. — Le mouvement des malades dans les hôpitaux civils et militaires de l'Algérie peut se résumer ainsi :

27,720 civils et 342 militaires ont été traités dans les hôpitaux civils. Le chiffre des décès ayant été de 1,896 pour les civils et de 16 pour les militaires, leur mortalité respective ressort à 6.8 et 4.7 p. 100.

De leur côté, les hôpitaux militaires ont traité 15,098 malades civils et 26,562 militaires, dont la mortalité a été respectivement de 7.4 et de 2.1 p. 100.

Les asiles de vieillards ont traité, pendant la même année, 910 individus.

Enfin il est entré 89 garçons et 168 filles dans les orphelinats. Au 31 décembre 1884, il restait dans ces établissements 186 garçons et 594 filles.

A la même époque, on comptait dans les hospices 601 enfants assistés de moins de 12 ans, l'administration en entretenait au dehors 684 assistés de 12 à 21 ans ; avec les enfants secourus à domicile, au nombre de 411, le total des enfants assistés de toute catégorie se trouvait être de 1,695.

Établissements de prévoyance. — On compte en Algérie 29 bureaux de bienfaisance, lesquels ont distribué pour 281,322 fr. de secours, à 14,181 individus de toute nationalité. D'où il résulte que chaque secouru a reçu en moyenne 20 fr.

Pour sa part, le bureau musulman d'Alger a distribué 78,777 fr. de secours, lesquels répartis entre 3,756 personnes donnent une moyenne de 21 fr. environ.

Nous avons déjà parlé des sociétés algériennes de secours mutuels. Rappelons que l'Algérie en compte 36 avec 1,672 membres honoraires et 4,962 membres participants, dont 1,086 femmes. Il y a eu dans l'année 2,781 malades et 8,213 journées de maladie. Enfin les sociétaires ont eu 96 décès.

Les caisses d'épargne ont inscrit, en 1884, 3,834 livrets nouveaux. Il en restait au 31 décembre, 17,783, représentant, avec les intérêts capitalisés, un stock de 4,233,304 fr.

Il y a en Algérie deux monts-de-piété, l'un à Alger, l'autre à Oran. Le premier a effectué 65,176 prêts pour une somme de 1,542,535 fr., le second 24,873, valant ensemble 525,057 fr. La très grande majorité des prêts correspondent à des nantissements au-dessous de 20 fr.

IV. INSTRUCTION PUBLIQUE. — La statistique de l'Algérie fournit de nombreux renseignements sur les divers établissements d'instruction à divers degrés.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, on compte 105 élèves dans l'école préparatoire de médecine et de pharmacie, dont 13 élèves sages-femmes ; 132 dans l'école des lettres, 25 dans l'école des sciences ; 370. Il y a lieu d'ajouter 33 élèves suivant le cours supérieur d'arabe et 91 Musulmans suivant l'enseignement supérieur arabe (Medraças).

L'enseignement secondaire est donné par 12 établissements publics, savoir : 2 lycées nationaux, ceux d'Alger et de Constantine, 9 collèges et l'école supérieure de filles, et par 5 établissements privés.

Tous ces établissements réunis reçoivent 3,531 élèves, ainsi répartis par nationalité :

Élèves suivant l'enseignement secondaire.

Français	2,677	} 3,531
Israélites	453	
Étrangers	256	
Musulmans	145	

L'enseignement primaire comprend les écoles maternelles avec 22,337 enfants inscrits.

Quant aux écoles primaires proprement dites, elles renferment 58,503 élèves, ainsi répartis par nationalité.

Élèves de l'enseignement primaire.

Français	27,986	} 58,503
Israélites	6,638	
Étrangers	19,055	
Musulmans	4,824	

Sur ces 58,503 élèves, 46,892 suivent l'enseignement laïque et 11,611 l'enseignement congréganiste. Ils se divisent, selon le sexe, en 30,408 garçons et 28,093 filles.

V. COLONISATION. AGRICULTURE. — C'est à partir de 1881 que le gouvernement général a fait établir les renseignements statistiques les plus circonstanciés sur chaque centre créé ou agrandi et sur chaque territoire alloti en fermes isolées depuis la promulgation du décret du 16 octobre 1874.

Voici, d'après ces tableaux, quelle est la situation de la colonisation jusqu'au 31 décembre 1884.

La superficie des terres livrées à la colonisation est de 501,793 hectares, sur lesquels 358,445 ont été affectés aux concessions individuelles ; le reste appartient, avec une affectation propre, aux communes, aux départements et au domaine public.

La valeur de ces terres s'élève à 45 millions de francs. Il a été dépensé pour travaux d'installation des colons une somme de 21,146,029 fr.

L'ensemble des concessions accordées aux particuliers comprend 13,030 lots de toute nature (lots de village, de ferme, lots industriels et lots urbains, ces derniers ne faisant pas partie des précédents).

Le nombre des familles installées lors de la création des centres est de 11,048; sur ce nombre, 3,851 ont été évincées ou déchues pour une cause quelconque, pendant la période de concession et remplacées par 4,017 familles nouvelles.

Sur les 11,048 familles primitivement installées, 8,567 résident encore sur leur concession ; ces familles se composent de 32,976 personnes.

A cette même date, il ne restait que 1,207 lots disponibles, d'une étendue de 3,634 hectares.

Agriculture. — En 1884, la superficie totale des propriétés rurales que possédaient les Européens embrassait 1,080,813 hectares exploités par 170,766 individus de tout âge.

La propriété indigène est beaucoup plus étendue : 8,054,582 hectares, possédés par 2,737,895 individus.

Les Européens employaient, pour leur exploitation, 96,399 instruments aratoires, valant 16,490,449 fr. ; les indigènes 274,381, mais ne valant que 3,688,964 fr.

Quant aux bestiaux de toute race, leur nombre s'élevait pour les Européens à 673,612 et pour les indigènes à environ 12 millions.

Le tableau suivant contient les principaux résultats de la récolte de 1884 en ce qui concerne les céréales.

	SUPERFICIE cultivée.	RÉCOLTE.
	hectares.	quintaux.
Blé tendre	202,390	1,649,413
Blé dur	1,172,706	6,833,194
Seigle.	855	5,409
Orge	1,533,452	11,405,132
Avoine.	33,227	425,126
Mais.	11,661	86,502
Fèves.	56,351	383,776
Sorgho	45,955	222,498

On ne cultive guère en Algérie, en fait de plantes industrielles, que la vigne, le tabac, le lin et le coton. La culture de la vigne est surtout en faveur ; dans les dernières années, elle a pris un grand développement. Les plantations faites par les Européens, qui couvraient en 1873 12,182 hectares et ne produisaient que 196,000 hectolitres, s'étendent en 1884 sur 50,800 hectares et donnent déjà 880,664 hectolitres. Et ce n'est là qu'un commencement, car, en 1886, l'estimation de la récolte n'a pas donné moins de 1,600,000 hectolitres. Pour peu que le progrès continue, l'Algérie ne tardera pas à combler le déficit qui existe malheureusement dans notre production nationale.

N'oublions pas d'ajouter que l'Algérie possède 2,785,186 hectares de forêts.

VI. INDUSTRIE. — La statistique minérale de la France embrasse dans ses tableaux celle de l'Algérie. Elle montre qu'en 1884 il a été produit dans les 3 départements, parmi lesquels Oran tient la tête, 492,936 tonnes de minerai de fer d'une valeur de 4,067,400 fr. et 18,491 tonnes de minerais divers (plomb, cuivre, zinc, bismuth, antimoine) valant sur place 795,304 fr.

L'industrie locale a employé, la même année, 641 machines à vapeur de la force de 7,990 chevaux, soit 861 chevaux de plus qu'en 1883.

VII. VOIES DE COMMUNICATION. — Au 31 décembre 1884, l'Algérie comptait 12,752 kilomètres de routes classées ainsi réparties :

Routes nationales	2,941
— départementales.	744
Chemins vicinaux { de grande communication.	7,011
{ d'intérêt commun	2,056

Les chemins de fer y sont en progrès. En 1884, il y avait 1,720 kilomètres en exploitation et leur recette kilométrique était en moyenne de 10,287 fr.

Ce sont là du moins les résultats fournis par la statistique générale, mais des renseignements plus complets publiés depuis par la direction générale des chemins de fer, permettent de dire que le nombre des chemins de fer construits ou en construction s'élève déjà à 2,307 kilomètres ayant entraîné, pour leur établissement, une dépense de 358 millions de francs.

1,786 kilomètres ont été livrés à l'exploitation au 31 décembre, mais la longueur moyenne exploitée dans l'année n'a été que de 1,707.

Ces lignes ont transporté 2,247,792 voyageurs à toute distance et 1,124,874 tonnes de marchandises.

Elles ont fait pour 18,280,477 fr. de recettes totales (10,251 par kilomètre) compensées par une dépense de 13,941,007, ce qui donne 77.9 p. 100 pour le coefficient d'exploitation.

Postes et télégraphes. — La statistique algérienne ne fait pas connaître le nombre des lettres, imprimés ou paquets qui ont été envoyés par la poste ; on peut cependant en avoir une idée par le nombre des timbres-poste vendus qui a été d'environ 13 millions (12.7).

Le produit réalisé par la poste a été de 1,986,113 fr. La poste a délivré en outre 458,431 mandats d'une valeur totale de 26 millions ; elle en a reçu 538,950 en valant 23.

85,246 lettres contenant pour 24 millions de valeurs déclarées ont passé par ses bureaux, lesquels ont reçu en outre 222,672 lettres recommandées.

Ajoutons, pour compléter ces détails, qu'il a été vendu 71,783 cartes postales et 1,829,409 timbres-quittance.

Le mouvement de la télégraphie privée embrasse l'Algérie et la Tunisie. Il se résume par l'envoi de 1,246,461 dépêches, dont 883,855 pour l'Algérie et la Tunisie, 268,415 pour la France et 22,260 pour l'étranger.

Les deux câbles sous-marins d'Alger et de Bône en ont transporté pour leur part 655,270.

Le double service de la poste et du télégraphe est effectué par 400 bureaux.

VIII. COMMERCE ET NAVIGATION. — Le tableau du commerce de l'Algérie, que l'*Annuaire* a reproduit d'après les statistiques de la colonie, n'offre aucune analogie avec le tableau général du commerce de la France. Il n'y est question que du commerce général, et la valeur des marchandises y est toujours évaluée d'après les anciennes valeurs officielles de France qui datent de 1826, lesquelles n'ont qu'un rapport très éloigné avec les valeurs actuelles, telles que les fixe la commission des valeurs.

Toutefois, les valeurs officielles ont l'avantage de fournir des valeurs comparables

en ce qui concerne l'intensité en poids du trafic et elles peuvent servir à en mesurer le mouvement.

Le tableau suivant en donne le résumé, depuis l'origine même de la domination française dans le pays :

Moyennes annuelles. (Importation et exportation réunies.)

	MILLIONS.
1831-1840.	17.1
1841-1850.	75.4
1851-1860.	154.8
1861-1870.	254.3
1871-1880.	400.0
1881.	485.8
1882.	562.0
1883.	464.5
1884.	465.7 (289.8 à l'importation et 175.9 à l'exportation).

C'est là un grand progrès, mais ce tableau indique, en même temps, ce que nous avons déjà trouvé pour la France, à savoir que les transactions commerciales se sont abaissées à partir de 1882. Cependant 1884 semble indiquer une faible reprise.

Le nombre des navires qui sont entrés en Algérie en 1884 est de 3,579, d'une puissance totale de 1,661,786 tonneaux. A la sortie, il y a eu 3,546 navires en jaugeant ensemble 1,626,741.

Le cabotage a porté sur un chargement total de 74,004 tonnes.

Les principaux ports d'arrivée sont : Alger, Philippeville, Bône, Oran, Arzew et Bougie. De même à la sortie où Arzew, toutefois, est remplacé par Nemours.

La pêche du corail qui se fait sur les côtes d'Algérie diminue sans cesse en importance. En 1884, le produit de cette pêche n'a pas dépassé 220,000 fr.

L'alfa, au contraire, donne lieu à un assez bon mouvement de sortie. L'Algérie en a expédié en Europe un peu plus de 96,000 tonnes, sur lesquelles 81,467 à destination d'Angleterre.

IX. SITUATION FINANCIÈRE ET BUDGETS. — On peut les résumer ainsi, en dépenses et recettes, pour l'exercice 1883 :

Budget du gouverneur général.	43,631,607 fr.
Budgets départementaux	13,642,383
Budgets des communes	46,012,834
Octroi de mer.	6,424,596

Le produit de ce dernier impôt, perçu dans les ports et sur les frontières par la douane, est réparti entre les communes au prorata de leur population.

BIBLIOGRAPHIE. — *Statistique générale de l'Algérie (1882-1884)*, publiée par ordre du Gouverneur général civil. Alger, 1885.

CHAPITRE XXIV.

Colonies et possessions françaises.

Les tableaux insérés dans l'*Annuaire* ont été empruntés aux *Statistiques coloniales*, dont le premier volume a paru en 1886 et fait suite aux *Tableaux de population, de culture et de navigation*, dans lesquels le ministre de la marine et des colonies rassemblait les renseignements qu'il avait pu recueillir sur les colonies et autres possessions françaises d'outre-mer.

Les colonies dont la statistique figure dans ce volume sont, dans leur ordre d'inscription : la Cochinchine, l'Inde française, Mayotte, Nossi-Bé, la Réunion, Sainte-Marie de Madagascar, la Nouvelle-Calédonie, Tahiti et ses dépendances, les établissements du golfe de Guinée, le Sénégal, les Rivières du Sud, la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, et Saint-Pierre et Miquelon.

Comme la plupart des relevés n'ont pas été faits sur un plan uniforme, si ce n'est pour quelques colonies particulières, il n'a pas été toujours possible d'arriver à des totalisations exactes. C'est ainsi, par exemple, qu'en ce qui concerne la population, quelques colonies embrassent la population indigène aussi bien que les colons, les fonctionnaires et la garnison, tandis que dans d'autres l'un de ces éléments ou plusieurs d'entre eux sont passés sous silence.

A ces restrictions près, le document de la marine porte à 2,866,636 le total général de la population des colonies ou possessions ci-dessus énumérées.

Même difficulté pour les cultures, pour lesquelles il est fourni des détails intéressants, embrassant à la fois la valeur des domaines, celle de leur production, ainsi que la récolte des principales denrées, mais qui, par leur variété même, ne peuvent aboutir à une vue d'ensemble.

Les tableaux du commerce sont plus complets. On y trouve le chiffre des importations et des exportations, non seulement avec la métropole, mais avec les colonies elles-mêmes et l'étranger. Ils se résument par les chiffres suivants, qui sont exprimés en valeurs actuelles.

Importations	253 millions de francs.
Exportations	243 —
Total	496 —

Dans ce total, la Nouvelle-Calédonie entre pour 16 millions, et les Rivières du Sud du Sénégal pour 4 millions.

Pour les autres colonies réunies, le mouvement commercial peut se résumer ainsi :

	COMMERCE AVEC			TOTAL.
	la France.	les colonies.	l'étranger.	
	millions.	millions.	millions.	millions.
Importations . . .	67.7	4.6	170.2	242.5
Exportations . . .	91.8	4.6	136.5	232.7
	159.5	9.2	306.5	475.2

Chiffres qui permettent de conclure que nos colonies font avec l'étranger plus de commerce qu'avec la métropole même, surtout à l'importation.

Depuis quelques années, la France a considérablement agrandi son domaine colonial en établissant son protectorat sur la Tunisie, Madagascar et les Comores, le Tonkin, l'Annam, le Cambodge, le Congo, etc.

L'ensemble des pays du protectorat constitue un territoire immense habité par une population relativement nombreuse. Il y a lieu d'espérer que le ministère de la marine et des colonies, qui doit assumer désormais le service des protectorats, ne tardera pas à y porter les investigations de la statistique.

BIBLIOGRAPHIE. — *Statistiques coloniales pour 1885*, publiées par le ministère de la marine et des colonies. Paris, I. N., 1886.

T. LOUA.